

Les Petites Affiches

D E S A L P E S - M A R I T I M E S

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE

FRAUDE FISCALE

La traque sur les réseaux sociaux p.3

CIEL ASCENSEURS

"Créateurs d'élévations" p.6

DERNIÈRE PAGE

Séduisante Dame Blanche à Nice



ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES : LA JUSTICE NIÇOISE UNIT SES FORCES

Tous les acteurs de la justice niçoise avancent en ordre serré pour la défense des victimes. C'est le message du président du tribunal judiciaire de Nice. Le 22 février, Marc Jean-Talon s'est associé au parquet et à l'Ordre des avocats pour mettre en lumière ce front commun à l'occasion de la journée européenne des victimes. *"Nous nous préoccupons de plus en plus d'elles, à tous les stades de la procédure"*, indique-t-il, en soulignant la nécessité de les éloigner des auteurs des faits leur ayant conféré ce statut peu enviable. Mais aussi de veiller à leur indemnisation et à leur information sur les résultats de leur parcours judiciaire. *"Le tribunal et la justice en général sont très attentifs au sort des victimes"*, ainsi que l'illustre une convention signée il y a quelques semaines entre la juridiction, le Barreau et l'Association Montjoye. C'est à cette structure qu'est délégué le fonctionnement du bureau d'aide aux victimes (BAV) installé dans le palais de justice, où ont été reçues 1 100 des 4 100 personnes accompagnées par l'association en 2020. Parmi elles, il faut compter 500 femmes ayant subi des violences intrafamiliales. Un chiffre en hausse pour deux raisons. *"Le Grenelle des violences conjugales a amélioré la sensibilisation des victimes"*, explique d'abord Cécile Thiriet, directrice du pôle socio-judiciaire de l'association. *"Mais les périodes de confinement ont aussi fait grimper le nombre de cas"*.

Les premiers bracelets anti-rapprochement

Cette cruelle tendance est visible dans l'activité du parquet de Nice. *"50 à 60% des gardes à vue concernent ce type de violence"*, révèle Léopold Mendes, substitut du procureur de la République, chef du service des mineurs et de la famille. *"Nous avons une augmentation de 15% chaque année sur le territoire national, et même 30% en 2020"*. Dans le ressort de la juridiction azurienne, 145 ordonnances de protection ont ainsi été prises l'an dernier afin d'assurer *"une vie paisible aux victimes et aux enfants"*.

La mobilisation des moyens à la disposition du ministère public traduit aussi bien les efforts accrus à l'égard des femmes en difficulté que la récurrence de leur douloureuse réalité. Exemple avec le "Téléphone grave danger",



Cécile Thiriet, directrice du pôle socio-judiciaire de l'Association Montjoye, Patrick Valat, directeur général, Nathalie Beurgaud, vice-bâtonnier, Thierry Troin, bâtonnier, Léopold Mendes, substitut du procureur de la République, et Marc Jean-Talon, président du tribunal judiciaire de Nice.

dispositif de téléprotection leur permettant d'alerter les forces de l'ordre quand elles ne se sentent plus en sécurité. *"Nous en avons attribué 30 en 2020, contre une dizaine l'année précédente"*. Et Léopold Mendes de citer un *"nouvel outil"*, utilisable depuis quelques semaines : le bracelet anti-rapprochement. *"Le premier a été mis en œuvre. Nous allons en recevoir dix autres dans les prochains jours et ils seront rapidement déployés"*.

Avocats : un groupe de défense des victimes

L'attention portée aux victimes passe inévitablement par l'action des avocats. C'est ce que souligne Marc Jean-Talon, en rappelant que le Conseil départemental de l'accès au droit permet aux personnes soumises à des violences au sein de la famille de bénéficier d'une consultation gratuite auprès des professionnels inscrits aux barreaux azuréens.

À Nice, l'implication de l'Ordre se veut novatrice. *"Parallèlement à son groupe de défense pénale qui, depuis trente ans, est au service des personnes poursuivies, le Barreau vient de créer le GDV, le groupe de défense des victimes"*, annonce le bâtonnier, Thierry Troin. *"Cette initiative poursuit deux objectifs : répondre à un*

besoin d'égalité et faciliter le parcours des victimes". Ces dernières peuvent composer deux numéros d'urgence (09 72 68 10 34 et 07 84 99 73 50) qui les mettent en relation directe, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, avec un avocat sensibilisé au droit des victimes. *"Par la signature de la convention, nous poursuivons et affirmons une démarche née en 2016 après les attentats de la Promenade des Anglais. Quand elles se présentent au tribunal ou devant l'Association Montjoye, les victimes sont dirigées vers cette plateforme téléphonique qui est opérationnelle depuis un mois"*.

À l'autre bout du fil, pour les guider, *"l'un des 90 confrères qui composent ce groupe et se relaient en assurant une permanence chaque mois et demi"*. Une fréquence synonyme de compétence. À peaufiner par des formations prévues au cours des trois prochains mois. *"Elles seront consacrées aux violences intrafamiliales, à l'indemnisation des victimes et aux fonds de garantie"*, énumère Nathalie Beurgaud, vice-bâtonnier. *"L'action du Barreau de Nice en matière de formation des avocats est très importante depuis deux ans. Le GDV fait désormais partie de ses priorités"*.

Jean PRÈVE

ASSOCIATION MONTJOYE : ÉCOUTE, SOUTIEN, ORIENTATION...

Des juristes, des psychologues et des assistantes sociales composent l'équipe pluridisciplinaire de l'Association Montjoye, spécialiste de l'aide aux victimes. Sa mission : *"les écouter, les informer, les orienter et les soutenir tout au long de leur parcours judiciaire"*, explique Patrick Valat, directeur général d'une entité qui accorde une part croissante de ses actions à la gestion de l'urgence, face à l'augmentation des violences conjugales. Cette association anime le BAV du tribunal de Nice (3, place du Palais), qui accueille les personnes majeures du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Une version éphémère de ce bureau a été installée le 22 février dans la salle des pas perdus, lors de la journée européenne d'aide aux victimes (photo ci-contre). À noter qu'un BAV est dédié aux mineurs au Palais Rusca (3, place du Palais). Il est ouvert le mercredi, de 9 h à 12 h. Outre ces deux sites et des "points d'entrée" via des commissariats de police, antennes de justice et Maisons de justice et du droit, l'Association Montjoye propose une permanence centrale au 29, rue Pastorelli. Pour la contacter : 04 93 87 94 49.



LE FISC PRÊT À TRAQUER LES FRAUDEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Le décret fixant les modalités de surveillance de certains sites internet vient d'être publié. L'administration fiscale et les Douanes disposent d'une nouvelle arme contre la fraude.

Surveillance

Surveiller internet et les réseaux sociaux pour lutter contre la fraude. L'idée n'est pas nouvelle. Elle est même devenue réalité en Italie voici dix ans à travers un contrôle opéré sur Facebook pour le compte du système de protection de santé. En France, cette détection des fraudeurs est dans les cartons depuis le vote de la loi de finances pour 2020, dont l'article 154 autorise le Fisc et les Douanes à la pratiquer.

Décret

Le décret sur les modalités d'application de cet article a été publié au Journal officiel le 13 février. Pour l'administration, une précieuse source d'information s'annonce grâce aux *"traitements informatisés et automatisés permettant la collecte et l'exploitation de données rendues publiques sur les sites internet des opérateurs de plateforme en ligne"*. Photos de vacances, signes extérieurs de richesse..., certains contenus en ligne risquent de coûter cher...

Expérimentation

Du moins si les auteurs de leur publication ne sont pas dans une situation de parfaite régularité aux plans social et fiscal. Ces investigations en ligne s'inscrivent dans un dispositif expérimental et provisoire, qui doit durer trois ans. Pour éviter une atteinte à la vie privée, *"seuls les contenus se rapportant à la personne qui les a délibérément divulgués et dont l'accès ne nécessite ni saisie d'un mot de passe ni inscription sur le site en cause peuvent être collectés et exploités"*, précise le décret.

Arsenal numérique

Les textes qui encadrent l'expérimentation s'y sont attachés. Une nouvelle ère de la lutte anti-fraude peut donc débuter, avec le recours à un arsenal numérique qui s'étoffe. Tel est l'air du temps. La proportion de contrôles fiscaux aujourd'hui réalisés grâce à l'intelligence artificielle (22%) en est une illustration, à l'instar de cette veille technologique des réseaux sociaux qui, à défaut de constituer pour le Fisc une arme de dissuasion massive face à la triche, doit lui permettre d'opérer des frappes chirurgicales. Une promesse d'efficacité. Et sans doute le gage d'un avenir plus que triennal...

Priorités

En scrutant Instagram, Le Bon Coin ou encore Airbnb, Bercy a établi une liste de priorités. Sa quête portera essentiellement sur la vente de produits et substances illicites, le travail non déclaré et les arnaques en matière de domiciliation à l'étranger. Les données collectées seront conservées un mois avant d'être détruites. Ce délai sera porté à un an pour les informations susceptibles de constituer un indice, en vue *"d'un examen approfondi"*. Et plus encore pour celles utilisées dans le cadre d'une procédure pénale ou fiscale.

Constitutionnel

En puisant dans l'incommensurable réservoir d'informations abrité par le web et les réseaux sociaux, les pouvoirs publics ont fait surgir le chiffon rouge de l'atteinte à la vie privée. Mais aussi intrusive qu'elle puisse paraître pour certains, l'initiative a très vite reçu une validation juridique. La légitimité de la lutte contre la fraude a ainsi été validée par le Conseil constitutionnel il y a plus d'un an. La Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) avait pour sa part demandé des garanties pour *"préserver les droits et les libertés des personnes concernées"*.

Ciblage

La surveillance ne sera donc pas réalisée au hasard. Lorsqu'elle avait été annoncée en 2018 par Gérard Darmanin, alors ministre de l'Action et des Comptes publics, son ambition était notamment de mieux cibler les fraudeurs, car seulement un contrôle fiscal sur quatre se soldait par un redressement. Ce qui veut dire que la démarche constituait une nuisance injustifiée dans 75% des cas...

Algorithmes

Le début de ce test de trois ans ne présage pas de l'embauche massive d'agents chargés d'inspecter le web. La tâche sera bien sûr confiée à l'informatique, puisque l'administration va utiliser des algorithmes basés sur *"des indicateurs qui ne sont pas des données à caractère personnel, tels que des mots-clés, des ratios ou encore des indications de dates et de lieux, caractérisant les manquements et infractions recherchés"*.

Jean PRÈVE



>> LA GAZETTE <<

BIODIVERSITÉ :
NOMINATION

© DR

Conseillère régionale, engagée dans le développement durable et la transition énergétique, Anne Claudius-Petit vient d'être élue présidente du Comité syndical de l'Agence régionale pour la biodiversité et l'environnement (ARBE). Elle succède à ce poste à Mireille Benedetti.

L'ARBE va faire des propositions sur l'adaptation du territoire de la Région Sud à la transition climatique, énergétique, environnementale et sur la mobilité durable. Un objectif fixé par Renaud Muselier "pour garder une COP d'avance, le fil conducteur de toutes nos politiques régionales".

Tribunaux de commerce :
l'attente des avocats

L'assemblée générale du Conseil national des barreaux (CNB) a adopté une motion proposant de rendre la représentation par avocat obligatoire devant les tribunaux de commerce et facultative devant le juge commissaire. Cette proposition permet "d'affirmer la place de l'avocat dans la prévention des difficultés des entreprises et l'accompagnement des entrepreneurs individuels, des exploitants agricoles et des dirigeants d'entreprise". Le gouvernement a confié à Georges Richelme, ancien président de la conférence générale des juges consulaires de France, une mission sur ces sujets, dont les conclusions doivent être rendues prochainement.

Pen Club : plainte contre
l'ancien président

Avocat médiatique - défenseur de Gabriel Matzneff et d'Edouard Louis notamment - Emmanuel Pierrat du Barreau de Paris voit sa gestion du Pen Club contestée. Le journal Libération a révélé que lors de la dernière AG de ce club sélect a été dénoncé "le comportement agressif de M. Pierrat

à l'encontre des autres membres de l'association", des agissements "contraires à la loyauté et à la bonne foi", des "dépenses non justifiées par l'intérêt de l'association". Le nouveau président, Antoine Spire, journaliste et éditeur, a déposé plainte pour abus de confiance.

L'agenda judiciaire chargé de
Nicolas Sarkozy

Nicolas Sarkozy va beaucoup fréquenter les salles du palais de justice de Paris ces prochaines semaines. Le 1^{er} mars, le tribunal judiciaire rendra son jugement dans l'affaire dites "des écoutes" pour laquelle l'ancien président a comparu pour "trafic d'influence" et "corruption". Le parquet a requis sur ce dossier quatre ans de prison dont deux avec sursis. Retour devant les juges du 17 mars au 15 avril pour le financement de sa campagne perdue de 2012 lors de laquelle a été constaté un dépassement de 20 millions d'euros du plafond autorisé (affaire Bygmalion).

Reste aussi à venir - à une date non encore fixée - le volet du "financement libyen" de la campagne présidentielle victorieuse de 2007 pour laquelle il a été mis en examen

"pour corruption et association de malfaiteurs", suspecté d'avoir bénéficié d'un soutien du régime de Kadhafi.

Nouvelle directrice à l'École des
greffes

L'École nationale des greffes (ENG) a pour nouvelle directrice Véronique Court, qui succède à Gérard Sentis. Elle a exercé au conseil des prud'hommes de Longjumeau et de Lyon avant de devenir responsable de la gestion des ressources humaines au service administratif régional (SAR) de Lyon. Depuis 2014, elle était en détachement à la région Auvergne-Rhône Alpes, où elle a occupé les fonctions de directrice de la plateforme d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.



© DR

CÔTÉ FINANCES

Il est plus facile d'ouvrir un plan d'épargne
populaire

Cette année, la présentation d'un avis d'imposition à l'ouverture d'un compte ou pour justifier annuellement le respect des plafonds de revenu ne sera bientôt plus obligatoire. Cette vérification pourra être effectuée automatiquement par les banques auprès de l'administration fiscale. Cette mesure de simplification, inscrite dans la loi "accélération et simplification de l'action publique" (Journal officiel le 8 décembre 2020) entrera en vigueur une fois son texte d'application publié et lorsque... chaque établissement bancaire aura mis en place les moyens informatiques nécessaires.

Finances publiques : une analyse réclamée à la
Cour des comptes

Le Premier ministre souhaite que la Cour des comptes, "par sa compétence, son expertise et sa légitimité" réalise une mission d'étude sur l'impact de la crise sanitaire sur la situation des finances publiques du pays. La juridiction devra aussi pointer les priorités de l'action publique pour l'après-crise. Elle devra se prononcer sur les modalités de sortie des dispositifs d'urgence, sur les investissements

qui soutiennent l'activité, sur "la durabilité et l'inclusivité de la société française".

Au boulot !

Crédit d'impôt maintenu pour les services à la
personne hors domicile

Compte tenu de l'utilité sociale du crédit d'impôt accordé pour les dépenses en faveur des services à la personne, soutien important aux foyers comptant une personne en situation de handicap, le gouvernement a décidé de maintenir l'éligibilité des dépenses engagées au titre des services à la personne réali-



© DR

sés pour partie en dehors du domicile, sous réserve qu'ils soient compris dans une "offre globale de services". La déclaration fiscale sur les revenus de l'année 2020 sera donc réalisée selon les mêmes règles que les années précédentes et le gouvernement proposera au Parlement, "si nécessaire, des aménagements ultérieurs aux textes en vigueur afin de conforter la sécurité juridique des contribuables après la décision d'annulation du Conseil d'Etat du 30 novembre 2020".

Marseille : le mal-logement reste endémique

Le parquet de Marseille a ouvert 49 enquêtes sur des immeubles en péril et 27 sur des immeubles insalubres en 2020. Deux bâtiments de la rue d'Aubagne, en plein centre-ville, s'étaient effondrés sur leurs occupants, tuant huit personnes en octobre 2018. Depuis, la mairie a identifié 578 immeubles dangereux. Mais la résorption de l'habitat insalubre est un long combat : un propriétaire de 21 biens a perçu plus de 200 000 euros de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat mais il a loué ses locaux - au prix fort - à des touristes plutôt que les proposer en logements sociaux - prix modérés - comme il en avait l'obligation...

SURENDETTEMENT : LE TRAITER EN LIGNE

Depuis décembre 2020, les particuliers souhaitant déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France peuvent effectuer cette démarche en ligne. Le nouveau dispositif complète les solutions existantes de dépôt, directement en succursale ou par voie postale, qui restent totalement accessibles.

Ce dépôt en ligne est possible à partir de n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone.

Comment ça marche ?

Après avoir créé un compte personnel sur le site internet de la Banque de France, le déposant peut saisir son dossier en une ou plusieurs fois et dispose d'un délai de six mois maximum pour le compléter, le valider et joindre les justificatifs nécessaires.

Le dépôt en ligne est pour l'instant ouvert aux personnes qui déposent un dossier à leur seul nom (sans codéposant) et qui ne sont ni sous tutelle ni sous curatelle. La Banque de France travaille en partenariat avec de nombreux intervenants sociaux, notamment les "Points conseil budget" (il y en a six dans les A-M) ou les centres communaux d'action sociale.



© Illustration DR

Plus d'un million de demandes

En 2020, l'Institution a répondu à plus d'1,2 million de demandes émanant de particuliers en France. Si 273 000 de ces demandeurs ont pu, dans le respect des conditions sanitaires, être reçus aux guichets des implantations locales de la Banque, plus de 280 000 demandes ont été formulées et traitées via les espaces personnels du site internet,

500 000 appels téléphoniques ayant également été pris en charge par les chargés de relations avec le public.

Retrouvez des informations sur le surendettement, le droit au compte, les dispositifs de plafonnement des frais bancaires et tous les sujets d'inclusion financière sur l'espace particuliers du site internet de la Banque de France : www.banque-france.fr

LES CHIFFRES

10 milliards, le montant des aides exceptionnelles de l'État aux collectivités territoriales en 2020 pour faire face au Covid.

- 13,9% des recettes tarifaires pour les communes l'an passé.

1 373 communes de métropole en difficulté financière et 152 en outre-mer, stabilité par rapport à 2019.

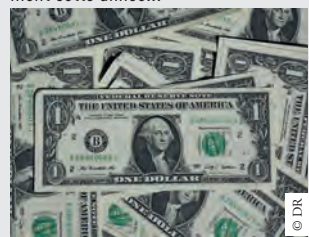
147 036 employeurs de salariés à domicile (2019) en Sud-Paca.

503€ le salaire mensuel moyen CESU pour 44 heures de travail par semaine. (Source URSSAF).

64% des couples mettent en commun l'intégralité de leurs ressources. (Source : Credoc).

TOMBÉ DU CIEL !

C'est la boulette du siècle dont on voudrait bien être... le bénéficiaire. L'été dernier, la banque américaine Citigroup a envoyé par erreur des centaines de millions de dollars à des sociétés d'investissements. Si certains destinataires ont accepté sans barguigner de rembourser ces virements indus, d'autres n'ont pas eu la même éthique et la banque en est pour 500 millions de sa poche. Selon une loi de l'État de New York, un juge a en effet décidé que les destinataires étaient de bonne foi et qu'en conséquence ils pouvaient conserver l'argent. Citigroup a décidé de faire appel, on s'en serait douté. On ne sait pas si le banquier auteur de ces virements aura de l'avancement cette année...



Grèce : des forces spéciales sur les campus universitaires

La majorité conservatrice des députés grecs a voté la création d'une force spéciale pour patrouiller sur les campus universitaires du pays, constituée d'un millier de policiers non armés mais munis de matraques et de sprays anti-agression. L'ancien Premier ministre Alexis Tsipras, accusé le gouvernement de profiter de la pandémie pour voter "un projet de loi auquel la grande majorité de la communauté universitaire est opposée". À Athènes, le souvenir de la dictature militaire (1967-1974) est encore très vivace.

Le Barreau de Grasse manifeste sa solidarité

Depuis avril 2020, le Barreau de Grasse a mis en place une opération de solidarité en étant présent auprès des victimes de violences intra-familiales par le biais d'une permanence téléphonique 24 heures sur 24 et 7 jours sur sept. Le Barreau a aussi décidé en mai

VOUS LE SAUREZ AUSSI...

dernier de se porter au chevet des soignants et assure des permanences juridiques gratuites au sein des centres hospitaliers du ressort.

Une nouvelle campagne de solidarité est maintenant lancée en soutien des nombreux commerces, et notamment les restaurateurs, qui sont toujours dans l'impossibilité d'ouvrir leurs établissements et connaissent de graves difficultés financières. Le Barreau de Grasse leur permet de consulter un avocat sur "l'assurance perte d'exploitation" et sur

le crédit d'impôt "loyers commerciaux". La première consultation juridique est gratuite sur ces deux thèmes. Les commerçants souhaitant bénéficier de ce dispositif sont invités à se faire connaître en contactant l'Ordre sur l'adresse mail : ordre@avocats-grasse.com. Enfin, une autre opération de solidarité a été mise à destination des étudiants en droit, en partenariat avec la faculté de Nice, pour contribuer à rompre leur isolement.



© JMC

AVEC SES SOLUTIONS SANS CONTACT, CIEL ASCENSEURS PREND DE LA HAUTEUR

La claustrophobie, c'était avant la Covid-19. À ceux qui rechignent à s'enfermer dans un ascenseur, la crise sanitaire a donné une autre bonne raison de choisir l'escalier. En ces temps de pandémie, qui nous imposent de réfléchir à deux fois avant de poser nos doigts sur des surfaces hypothétiquement contaminées, la nécessité de toucher les boutons d'un ascenseur peut être perçue, au pire, comme le meilleur moyen de contribuer à la hausse des douloureuses statistiques de la maladie dans les Alpes-Maritimes. Au mieux, comme un billet pour un peu attrayant frottis nasal au premier éternuement venu. L'un comme l'autre écueil peuvent cependant être évités. Et sans soumettre cuisses et mollets à l'escalade des étages. Ce petit privilège, qui permet de conjuguer le confort et les exigences sanitaires, on le doit à une entreprise azuréenne, spécialisée dans tout ce qui monte et descend pour nous faciliter le quotidien.

"Créateurs d'élévations"

Installée depuis 23 ans à Saint-André-de-La Roche, Ciel Ascenseurs conçoit, fabrique et installe tous types d'appareils élévateurs. "Des plus petits, comme les monte-plats destinés aux restaurants ou les monte-dossiers pour les bureaux, aux plus importants, à l'image des monte-voitures, en passant par toutes les tailles de monte-charges industriels et d'ascenseurs", détaille Siegrid Chané, directrice commerciale, qui veille sur la société avec son époux, Frédéric. "Nous nous disons créateurs d'élévations. C'est pourquoi nous aimons les projets particuliers, qui nous imposent par exemple de nous adapter à un bâtiment existant, en privilégiant le design et l'esthétique". Réputée notamment pour ses ascenseurs panoramiques inclus dans des pylônes vitrés, la TPE bénéficie du label "Entreprise du patrimoine vivant" depuis 2016. Elle revendique sa dimension artisanale (les dirigeants ont d'ailleurs obtenu le titre de Maître artisan en 2015) et réalise, avec ses six salariés, un chiffre d'affaires annuel moyen de 700 000 euros.

En 2020, le coronavirus a bien sûr perturbé son activité. "Des projets ont été mis en stand-by et des chantiers arrêtés. Mais il faut surtout sou-



Non, le doigt ne touche pas le bouton ! Et pourtant, l'ascenseur a bien été appelé grâce à cette solution sans contact développée par Siegrid et Frédéric Chané, dirigeants de Ciel Ascenseurs.

ligner que la majorité de notre clientèle particulière est étrangère. Et en ce moment, elle n'est pas là". Ciel Ascenseurs a toutefois su capitaliser sur la crise. Et saisir l'opportunité que cette dernière lui a présentée en développant des solutions d'utilisation des ascenseurs on ne peut plus sécurisées au plan sanitaire, puisque reposant sur des technologies sans contact.

Capteur infrarouge, application mobile...

"Nous travaillions déjà sur cette voie avant l'apparition de la Covid-19, avec l'idée de rendre les ascenseurs plus accessibles", indique Siegrid Chané. "Mais l'épidémie a accéléré notre réflexion, d'autant que ces derniers mois, nous avons observé une forte demande de remplacement des boutons d'appel, qui ne sont pas conçus pour supporter les aspersions incessantes de produits désinfectants dont ils font désormais l'objet". L'entreprise a ainsi mis au point quatre procédés permettant de jouir des services d'un ascenseur sans avoir à le toucher. Si ce n'est avec la semelle de sa chaussure.

La première méthode repose en effet sur le recours à des pédales, utilisées pour appeler

l'appareil depuis les paliers et à l'intérieur de la cabine afin de sélectionner les niveaux. La deuxième solution fait appel à la technologie infrarouge : "Plus besoin d'appuyer, il suffit d'approcher le doigt à environ 3 cm du bouton pour lui donner l'ordre". Troisième option sans contact, le pilotage de l'ascenseur à partir d'un smartphone. En scannant un QR Code, l'utilisateur télécharge sur son mobile une application l'autorisant à manœuvrer l'élévateur à distance. "Ces trois produits sont au point et nous recevons les premières demandes de la part d'EHPAD, d'établissements de santé et de copropriétés".

Le quatrième, la commande vocale, est en cours de finalisation. "Il sera disponible d'ici un mois", précise la patronne de Ciel Ascenseurs, qui relève ces défis de l'innovation avec le soutien de l'UIMM, de la Chambre de métiers et de l'artisanat et de la Région, à travers son programme de modernisation de l'industrie. Un accompagnement bienvenu, grâce auquel la petite société saint-andréenne s'apprête à prendre de la hauteur.

Jean PRÈVE



Autres options novatrices : l'appel du pied, via une pédale, et le recours au smartphone, après téléchargement d'une application dédiée.

ÉDITO. VOICI POURQUOI JE NE PARTIRAI PAS EN VACANCES AVEC MARK ZUCKERBERG

Darwin n'aurait pu imaginer qu'homosapiens, après avoir habité les cavernes, après être devenu agriculteur et éleveur, puis artisan et industriel, se transformerait en ce XXI^{ème} siècle en une sorte de zombie dont la mémoire est stockée au-dessus de sa tête dans un nuage. Ainsi va l'évolution, qui nous a aussi fait pousser un smartphone dans la main et des écouteurs dans les oreilles...

Ce qui se passe actuellement en Australie avec Facebook est un nouvel avertissement pour le fonctionnement, de préférence sain et démocratique, de nos sociétés. C'est finalement l'évolution darwiniste logique d'une firme toute puissante, plus riche que les États, et devenue hors de contrôle. Elle fait désormais à l'échelle mondiale la pluie (pour les autres) et le beau temps (pour elle) en édictant ses lois et en condamnant sans possibilité d'appel ceux qui lui résistent. Canbera donc : les journaux de l'île-continent ont la prétention - on croit rêver ! - de ne pas donner gratuitement leur contenu au réseau "social" qui engrange des milliards de publicité sur leur dos. Parce que l'info coûte

cher à produire et parce qu'il n'est pas normal de manger dans l'assiette de son voisin sans même lui demander la permission. Devant un tribunal, tout cela porte un nom : "la propriété intellectuelle". L'Europe, sous l'initiative de la France, a trouvé un accord avec la firme américaine pour que les éditeurs aient une rémunération de leurs contenus publiés sur FB.

Les Australiens ont la même ambition, qui n'est pas du goût de Mark Zuckerberg. Alors, sans autre forme de procès, sans avertir, il a coupé la lumière aux lecteurs australiens qui ne peuvent plus lire leurs journaux en ligne. C'est déjà grave, mais il y a pire : les pages des services publics servant à alerter la population des feux de brousse, des cyclones, de l'épidémie de coronavirus, de la météorologie, de la lutte contre les agressions sexuelles et les violences domestiques - et sûrement d'autres - ont elles aussi été coupées alors que tous ces risques sont actuellement menaçants au pays des kangourous.

Par inconscience peut-être, par paresse sûrement, nous nous sommes (trop) reposés

sur la puissance de ce réseau, bien pratique, il faut l'avouer, et gratuit de surcroît.

Mu par le mercantilisme et par une volonté de domination sans partage, Facebook est devenu un monstre autocratique sans cœur, sans cervelle, mais avec une calculatrice et des yeux rivés sur les cours de bourse. Économiquement parlant, l'histoire darwinienne lui donne raison, mais l'absence de contre-pouvoir pose un vrai problème démocratique. Abus de position dominante, démantèlement... La question se pose désormais et la réponse à apporter ne fait pas de doute. Il n'y a plus qu'à, et avec la force de frappe qui est en face(book), cela ne sera pas simple...

J.-M. CHEVALIER



ALEX : UN FONDS DE SOLIDARITÉ VOTÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE



La Commission européenne a accordé une avance de 6 millions du Fonds de solidarité pour venir en aide aux régions touchées par la tempête Alex en octobre dernier. La commissaire chargée de la cohésion et des réformes, Elisa Ferreira, a déclaré que "cette décision est avant tout l'expression de ce que l'UE représente : la solidarité avec tous les États membres face à des défis difficiles. En marge de nos efforts persistants pour vaincre la pandémie de coronavirus, nous voulons faire en sorte que les régions bénéficient aussi du soutien de l'UE en cas d'autres catastrophes". La Commission finalisera son évaluation et proposera au Parlement et au Conseil de mobiliser le "paquet" d'aide final.

Ce fonds de solidarité européen a été créé à la suite de graves inondations en Europe centrale au cours de l'été 2002. Il a mobilisé un total de plus de 6,5 milliards d'euros pour des interventions lors de 96 catastrophes naturelles dans 23 États membres et un pays en voie d'adhésion. La France a reçu un total de plus de 252 millions d'euros jusqu'à présent.

LE TÉLÉTRAVAIL CONCERNE ENCORE DEUX MILLIONS DE PERSONNES

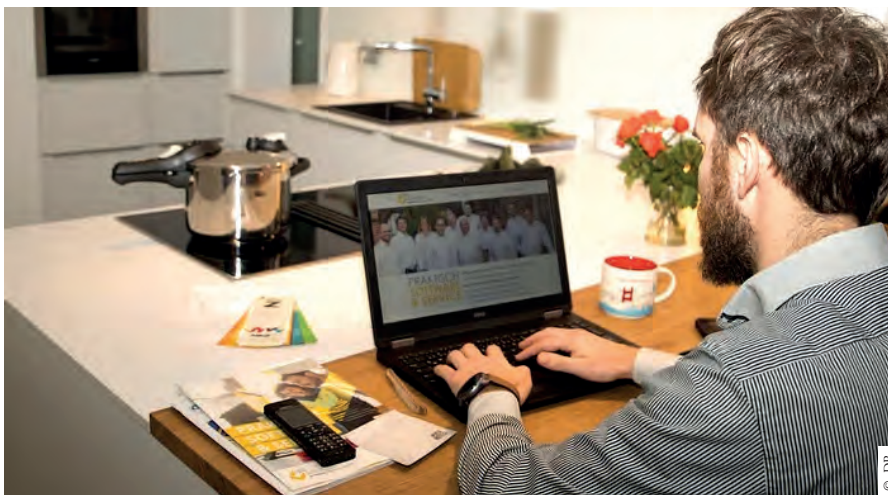
"Tant qu'il y aura des restrictions sanitaires, on continuera à maintenir une prise en charge à 100% de l'activité partielle pour les entreprises" répète inlassablement la ministre du Travail. En ce mois de février, deux millions de salariés sont encore soutenus par le dispositif de chômage partiel de l'État.

Les taux actuels d'aide à l'activité partielle ont été prolongés jusqu'à la fin de mars et les employeurs des secteurs fermés par décision administrative n'auront à supporter aucun reste à charge, tandis que les autres secteurs se verront appliquer un reste à charge de 15%.

Pas toujours bien vécu, surtout qu'il s'éternise,

le télétravail a permis jusqu'à présent d'éviter un nouveau confinement. Mais la situation sanitaire est préoccupante - peu de Français de la vie active sont vaccinés - et il n'est pas exclu que de nouvelles mesures soient adoptées au niveau national, ou comme dans les Alpes-Maritimes. La décision en revient au président de la République, qui devrait "statuer" ce prochain week-end au vu des chiffres de la progression du virus.

En revanche, les secteurs "qui jouent moins le jeu" du télétravail selon Elisabeth Borne vont faire l'objet de contrôles. Il s'agit de la banque, de l'assurance et de l'ingénierie.



FRANCE RELANCE : QUELS RÉSULTATS POUR L'INDUSTRIE DÉPARTEMENTALE ?

Le plan de relance a fléchi 35 milliards d'euros vers l'industrie française. Avec l'objectif de l'accompagner sur les chemins de la relocalisation, de la modernisation, de l'innovation et de la décarbonation. Six mois après l'annonce du dispositif, comment cette ambition gouvernementale se traduit-elle dans les territoires ? Selon les derniers chiffres communiqués par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, les aides de l'État ont pour l'instant atteint 884 millions d'euros au plan national. 935 projets ont ainsi été financés, donnant lieu à plus de 4 milliards d'investissements dans la filière.

Ce bilan d'étape est structuré par de grandes disparités d'une région à l'autre. La championne incontestée de France Relance est Auvergne-Rhône-Alpes avec 136 projets retenus pour un montant total de 450 millions, dont 147 millions de soutien public. En queue de classement, on trouve la Bretagne, où n'ont été validés que 30 dossiers (94 millions d'investissements et 14 millions d'aides). Et juste devant, la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. À ce stade, 41 projets ont bénéficié de la manne financière du plan de relance, à hauteur de 23,7 millions d'euros. Soit près d'un tiers des 77 millions devant être investis par l'industrie régionale. Sans surprise, les Bouches-du-Rhône ont cumulé 13,4 millions d'aides de l'État pour un montant total d'investissements de 35,6



Monaco Marine Antibes, installée sur le chantier naval du port Vauban, fait partie des entreprises dont le dossier de candidature au plan de relance a été validé par l'Etat.

millions. Les Alpes-Maritimes figurent en deuxième place des départements de PACA avec 4,2 millions d'aides pour 18,2 millions d'investissement industriel. À noter que le Var et les Hautes-Alpes n'ont que très peu profité du plan de relance.

Équipement, diversification...

Retour dans notre département pour connaître les entreprises bénéficiaires, qui sont en grande partie situées à l'ouest du territoire. À Grasse, **Savimex**, qui fait partie des leaders européens de la transformation de matériaux polymères par injection pour la réalisation de composants optiques, a décidé d'investir dans une machine de très haute tech-

nologie pour répondre au marché de la réalité augmentée dans l'automobile. Elle entend ainsi créer 50 emplois d'ici 2024.

Proposant des solutions IOT majoritairement employées dans l'aéronautique, la société **Nexess**, implantée à Mougins, a aussi candidaté au plan de relance, car elle prévoit de se développer vers le marché de la micro-électronique. Autre projet validé, celui de **Pâtes fraîches Provence Côte d'Azur**, à Vallauris. Au-delà de ses spécialités culinaires niçoises, cette entreprise a prévu d'acquérir de nouveaux équipements pour répondre à une stratégie de diversification vers le bio. Une initiative qui doit permettre la création de 5 nouveaux postes.

À Antibes, le spécialiste de la maintenance des bateaux, **Monaco Marine Antibes**, a fait appel aux aides de l'État pour

moderniser ses activités et ses process. Avec l'objectif de faire passer son chiffre d'affaires de 8 à 16 millions. Non loin de là, à Valbonne, le projet de **Sangamo Therapeutics France** vise à développer le premier site de production polyvalent et propriétaire de la société pour la fabrication de ses lots cliniques de thérapies cellulaires dans le cadre réglementaire des médicaments de thérapie innovante (MTI).

Enfin, **Découpe Laser**, une TPE installée il y a encore quelques semaines à Saint-André-de-La-Roche, a fait appel au plan de relance pour accompagner son déménagement dans la zone industrielle de Carros. Avec l'idée de s'agrandir, de s'équiper de nouvelles machines de découpe des matériaux. Et d'embaucher deux collaborateurs.

Jean PRÈVE



Visières, lentilles, hublots..., Savimex transforme les matériaux polymères pour les industries de l'aéronautique, de la défense, de l'automobile, de la sécurité ou encore du médical dans ses locaux de la ZA des Bois de Grasse. Son Pdg, Laurent Coyon, a saisi l'opportunité du plan de relance.

470 MILLIONS D'EUROS AUX TPE ET PME FRANÇAISES

À l'échelle nationale, six mois après l'annonce du dispositif, le levier du plan de relance est majoritairement actionné par des TPE et PME, dont 595 dossiers ont été validés par Bercy, soit 64% des projets. La part des grandes entreprises est inférieure à 14%. Cette différence se retrouve au niveau de la répartition des aides de l'État, dont le montant total dépasse les 470 millions d'euros pour les TPE et PME, contre 134 millions pour les grandes entreprises.

La filière automobile est à ce jour la plus grande bénéficiaire de France Relance, avec 240 millions d'aides cumulés, devant l'aéronautique, fortement impactée par la crise, qui agrège 201 millions. Dans ces deux secteurs, les projets des entreprises ont essentiellement trait à la modernisation de l'outil industriel. Viennent ensuite la santé (139 millions), l'agroalimentaire (78 millions), l'électronique (33 millions) et le secteur "chimie-matériaux" (25 millions). À noter que les projets dans le domaine de la construction n'ont capitalisé que 16 millions d'aides.

>> VENI, VIDI... VITE DIT ! <<

- **QUAI D'ORSAY** : Le directeur des finances a été interpellé par les maires de la communauté des Alpes d'Azur sur des retards de paiement ayant impacté les entreprises locales. Selon le communiqué, lors de cette rencontre, les élus ont pu exprimer "dans un dialogue et un échange franc et vertueux" leurs préoccupations, leurs inquiétudes et leurs espoirs. En termes diplomatiques, "franc" signifie que le dialogue a pu être musclé, et "vertueux" que des avancées positives ont pu être obtenues...

- **SURPRIS** : Les maires regrettent d'être exclus de la signature des futurs contrats de relance et de transition écologique (CRTE) "Cette décision du gouvernement est d'autant moins justifiable que les communes portent directement l'essentiel de l'investissement public avec plus de 27 milliards d'euros en 2019, soit plus de 40% de l'investissement public local".

- **LUCARNE** : Colère de Maître Hervé Temime, avocat de Richard Berry, lors de l'émission "C à vous". Le défenseur a dénoncé que France 3 a déprogrammé un téléfilm dans lequel son client



Une nouvelle photo du sol martien envoyée par le petit robot Perseverance ? Pas du tout : un pierrier sur le plateau de Saint-Barnabé au-dessus de Vence, avec le massif du Cheiron en toile de fond, mais on s'y croirait...

est comédien, se demandant quelle place trouve "la présomption d'innocence" dans les tribunaux médiatiques.

- **LOUPÉ** : Maître Raich, avocat fiscaliste canadien renommé dans le monde des affaires, a perdu son

procès contre le fisc de son pays. Il entendait faire payer la moitié des 75 000 dollars du mariage de sa fille par le cabinet qu'il dirige au motif qu'il serait avantageux pour son business d'inviter ses meilleurs clients à cette cérémonie somptueuse. Bien tenté, mais

loupé : le tribunal a jugé que le mariage est "à l'évidence même" une dépense personnelle. Si maintenant on ne peut plus inviter ses copains à une petite sauterie...

- **DÉCÈS** : Jean-Yves Moyart, alias "Maître Mô", avocat au barreau de Lille, est décédé des suites d'une longue maladie à l'âge de 53 ans. Il tenait un blog de chroniques judiciaires apprécié.

- **SAISONS** : Dans la nature, c'est le charivari : alors que les amandiers sont en fleurs et annonciateurs du printemps, on trouve aussi sur les pré-Alpes des colchiques qui elles disent en principe que c'est la fin de l'été. Il n'y a plus de saisons !

- **CALCUL** : Recevoir 4 500 doses de vaccins supplémentaires dans ce département d'un million d'habitants mérite-t-il vraiment d'annoncer cette nouvelle à grandes volées ? La Moselle, également un million d'habitants, où l'épidémie flambe aussi, en a reçu 30 000 en plus. Pas de quoi provoquer à Nice et à Metz des files d'attente devant les centres de vaccination, hélas...

DRONE 06 : PREMIER CONTRAT AUX ÉTATS-UNIS AVEC... L'AFP



Grand froid à Chicago. Et grande image signée Drone 06.

C'est le début du rêve américain pour Drone 06. L'entreprise niçoise spécialisée dans la prise de vue aérienne avait indiqué, voici quelques semaines, son développement sur le marché américain grâce à l'ouverture d'un bureau commercial à Chicago. Un mois après cette annonce, le premier contrat est signé. Et le client n'est autre qu'un opérateur majeur et une référence mondiale dans le monde de l'information, à savoir l'AFP. Cette première mission outre-Atlantique a consisté à "couvrir la vague de froid polaire sans précédent qui s'abat actuellement sur les États-Unis et qui touche notamment le Texas et le Midwest, Chicago y compris", explique Jean-Baptiste Pietri, directeur associé de Drone 06. "Une situation particulièrement critique, notamment pour les états du Sud peu habitués à ce genre de conditions météo, renforcée par de multiples coupures d'électricité dues à l'arrêt de plusieurs centrales". Résultat : des images étonnantes, dont la valeur est autant informative qu'esthétique.

LOGEMENT : UNICIL OUVRE UNE ANTENNE À NICE

Unicil, c'est l'opérateur du groupe Action Logement dans la région Sud. Née en 1949 dans les Bouches-du-Rhône, cette entreprise sociale pour l'habitat gère plus de 28 000 logements dans six départements, dont 800 dans les Alpes-Maritimes. Et 265 à Nice, où elle vient d'ouvrir une antenne territoriale dans le quartier de Nice Meridia.

"Cette nouvelle implantation nous rapproche de nos partenaires pour être plus à l'écoute des besoins locaux", indique Éric Pinatel, directeur général d'Unicil. "Elle illustre aussi l'importance que nous accordons à la relation avec nos locataires, la valorisation et l'entretien de notre patrimoine. Enfin, en réunissant nos équipes, nous assurons une meilleure coordination de nos missions de développement, production et gestion". Ce regroupement en un même lieu de différents pôles d'expertise annonce pour l'entreprise une nouvelle organisation basée sur un ancrage au cœur de quatre grands territoires. D'ici fin 2022, Unicil disposera de quatre antennes à Nice, Marseille, Aix-en-Provence et Toulon.



LA PHRASE

“
4 500 doses
annoncées du
vaccin Pfizer,
c'est toujours
insuffisant !
”

Jérôme Viaud, maire de Grasse, après l'annonce par le préfet de l'intensification de la campagne de vaccination dans les Alpes-Maritimes.

LE COUP DE CRAYON



L'actualité de la semaine rendue souriante par Jean-Jacques Beltramo.

FORMATION : LES IUT INNOVENT POUR COLLER AUX BESOINS DES ENTREPRISES LOCALES

Pour les lycéens de France, l'heure des choix a sonné. La première phase du processus Parcoursup est en cours. Il s'agit de la formulation des vœux, qui concerne près d'un million de jeunes jusqu'au 11 mars.

Ils seront bien inspirés de regarder l'offre de formations issues de la voie technologique, qui sera étoffée à la rentrée de septembre 2021. Les Instituts universitaires de technologie (IUT) proposeront en effet un nouveau diplôme : le bachelor universitaire de technologie (BUT). Un enseignement en trois ans qui réunit deux principaux atouts.

Dispensé dans les cinq IUT de PACA (3 363 étudiants) comme dans tous les IUT de France (111 établissements), ce BUT a d'abord la particularité d'avoir été construit à partir d'un référentiel de compétences présenté par niveaux et conçu par les IUT eux-mêmes. Les étudiants seront donc évalués non plus sur leurs connaissances mais sur leur capacité à les uti-



Des étudiants de l'IUT Nice Côte d'Azur.

liser dans des contextes professionnels complexes. "C'est une grande nouveauté dans le monde universitaire que de déployer une pédagogie axée sur l'acquisition de compétences concrètes", indique Jean-Christophe Boisse, directeur de l'IUT Nice Côte d'Azur.

Prêts pour le marché du travail !

Autre particularisme, une volonté de coller au maximum aux be-

soins des entreprises du territoire. Chaque IUT a par exemple la possibilité d'adapter le contenu pédagogique du BUT aux réalités sociales et économiques locales. Un tiers des heures d'enseignement peut ainsi être consacré à cet objectif de proximité.

De la chimie aux techniques de commercialisation, en passant par le génie civil de la construction durable, la gestion des en-

treprises et administrations, le génie électrique et l'informatique industrielle, le génie thermique et l'énergie, les métiers du multimédia et de l'internet ou encore les réseaux et télécommunications, 21 spécialités sont disponibles à travers cette nouvelle formation. "Lancer simultanément autant de nouveaux parcours de formation, c'est un fait unique dans l'histoire des universités", estime Jean-Christophe Boisse.

Les étudiants inscrits à l'un de ces BUT pourront, s'ils le souhaitent, choisir la voie de l'alternance dès la première année. Le cursus pourra prendre une dimension internationale dès la deuxième année. Et même se dérouler entièrement à l'étranger l'année suivante. La formation a été conçue pour que les diplômés soient directement opérationnels sur le marché du travail. Mais rien n'empêchera les volontaires de poursuivre deux années supplémentaires, jusqu'à un niveau Bac +5.

Jean PRÈVE

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

Selon l'Arrêté du 7 décembre 2020 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales le prix de la ligne pour l'année 2021 sur les Alpes-Maritimes est de 4,07 € H.T.

199445

SELARL MJ LEFORT

Mandataire judiciaire
67 avenue de la Libération, 06130 GRASSE

AVIS D'APPEL D'OFFRES - RÉALISATION DE L'ACTIF EN LIQUIDATION CI-DESSOUS DÉCRIT

UN FONDS DE COMMERCE DE VENTE D'ARTICLES DE SPORT

Fonds de commerce situé à SAINT-LAURENT-DU-VAR, 126 avenue Léon Béranger, composé :

- Des éléments incorporels, notamment un bail commercial consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir le 1^{er} avril 2019 pour se terminer le 31 mars 2028, portant sur deux locaux (1 353/10 000^{èmes} en RDC et 998/10 000^{èmes} en R+1), trois places de parking et un garage, situé dans un ensemble immobilier

Loyer annuel : 78 600 € TTC - DEPÔT DE GARANTIE À PRÉVOIR

Destination du bail : Achat et vente d'articles de sport, de vêtements de sport, de matériels et d'équipements sportifs, manufacturés et non manufacturés, tout travaux de sérigraphie, sous réserve que celles-ci ne soient pas assujetties à une autorisation préalable au titre des activités réglementées du fait de l'utilisation de produits dégageant des gaz ou émanations polluantes, l'achat et la vente de souvenir.

- Des éléments corporels notamment les actifs mobiliers inventoriés par le ministère du commissaire-priseur.

Inventaire et dossier complet communiqués sur demande après engagement de confidentialité (mjlefort@outlook.fr)

Un engagement de confidentialité prérempli est librement téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.mjlefort.fr/info/actif/264/former-une-offre>

Résultats comptables :

Exercice	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
01/01/2019 31/12/2019	290 110	308 070	508 660	507 451	1 208
01/01/2018 31/12/2018	365 151	385 151	520 083	587 234	- 67 150

- Toute offre d'acquisition sera reçue, **par écrit**, en l'étude de Maître Yann LEFORT, SELARL MJ LEFORT, 67 avenue de la Libération, 06130 GRASSE **avant le 31 mars 2021**.
- Le dossier de reprise devra contenir l'ensemble des renseignements afférents à l'acquéreur (attestation de la qualité de tiers conforme à l'article L.642-3, statuts, Kbis, CNI, derniers comptes annuels, attestation de disponibilité des fonds, etc...).
- L'offre doit indiquer clairement le périmètre des actifs repris, le prix proposé et justifier de l'ensemble des modalités de financement du prix et des garanties quant au paiement.
- L'offre doit être accompagnée d'un chèque d'acompte de 10 % du prix proposé.

199513

SELARL MJ LEFORT

Mandataire judiciaire
67 avenue de la Libération, 06130 GRASSE

AVIS D'APPEL D'OFFRES - RÉALISATION DE L'ACTIF EN LIQUIDATION CI-DESSOUS DÉCRIT

FONDS DE COMMERCE DE VENTE DE VÊTEMENTS – BLANC DU NIL SITUÉ EN ZONE PIÉTONNE

Fonds de commerce situé à ANTIBES, 38 rue de la République (cadastré BP n°117) composé :

- Des éléments incorporels, notamment un bail commercial consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir le 13 juillet 2004 pour se terminer le 12 juillet 2013 - Le bail a été renouvelé pour une durée de neuf ans, à compter du 1^{er} avril 2014 ; Soit jusqu'au 31 mars 2023.

Le bail porte sur une maison de trois étages, dont le rez-de-chaussée de 31m² à usage de magasin.

Les pièces à l'étage peuvent être occupées par le preneur en habitation.

DESTINATION DU LOCAL SITUÉ EN REZ-DE-CHAUSSEE : TOUT COMMERCE, À L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITÉ DE SNACK, BAR, GLACIER, CAFÉ, RESTAURATION.

Loyer annuel : 16 270 € TTC - DEPÔT DE GARANTIE À PRÉVOIR

- Des éléments corporels notamment les actifs mobiliers inventoriés par le ministère du commissaire-priseur.

Inventaire et dossier complet communiqués sur demande après engagement de confidentialité (mjlefort@outlook.fr)

Un engagement de confidentialité prérempli est librement téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.mjlefort.fr/info/actif/264/former-une-offre>

Résultats comptables :

Exercice	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
01/01/2018 31/12/2018	280 277	227 873	84 825	71 204	10 748
01/01/2017 31/12/2017	281 468	239 810	104 203	89 309	5 981

- Toute offre d'acquisition sera reçue, **par écrit**, en l'étude de Maître Yann LEFORT, SELARL MJ LEFORT, 67 avenue de la Libération, 06130 GRASSE **avant le 15 avril 2021**.
- Le dossier de reprise devra contenir l'ensemble des renseignements afférents à l'acquéreur (attestation de la qualité de tiers conforme à l'article L.642-3, statuts, Kbis, CNI, derniers comptes annuels, attestation de disponibilité des fonds, etc...).
- L'offre doit indiquer clairement le périmètre des actifs repris, le prix proposé et justifier de l'ensemble des modalités de financement du prix et des garanties quant au paiement.
- L'offre doit être accompagnée d'un chèque d'acompte de 10 % du prix proposé.

199438

Exco Côte d'Azur Nice

FIN MANDATS CAC

Aux termes de l'AGOA du 23/10/2020, les associés coopérateurs de SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE ET HORTICOLE DE SAINT LAURENT DU VAR, SA coopérative à capital variable, capital minimum de 15 030,41 €, 225 avenue P. & M. Curie, ZI Secteur A, 06700 ST-LAURENT-DU-VAR, 782 631 956 RCS ANTIBES ont décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes arrivés à expiration, Monsieur Olivier CRETIN, commissaire aux comptes titulaire, et de la société SOGECO France, commissaire aux comptes suppléant, après avoir constaté que la société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant leur désignation.

199439

SAS VARTOSCH

SAS immatriculée au RCS de NICE
sous le numéro 840 471 056
au capital de 1 000 €
Siège social : C/o Hermetys
(RCS de NICE n° 518 560 552)
34 rue Gioffredo, 06000 NICE

MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision du 12 février 2021, les présents associés ont décidé de modifier l'objet social de la société comme suit : Commerce de gros et de détail de véhicules neufs ou usagés. Véhicules automobiles pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc. Location de véhicules avec chauffeur; location de véhicules sans chauffeur.

199440

GARDEN BEACH PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 1 000 €
Siège social : 64 rue Pierre Charron,
75008 PARIS
810 588 657 RCS PARIS

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 23 février 2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 15 boulevard Edouard Baudoin, 06160 JUAN-LES-PINS.

Pour information :
Président : COMPAGNIE FINANCIÈRE DE CHOISEUL, 113 rue de l'Université, 75007 PARIS.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS d'ANTIBES désormais compétent à son égard.
Le représentant légal.

199441

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/02/2021, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BK LA GARDE - Forme sociale : SAS - Capital : 50 000 €. Siège social : 200 avenue du Riou, entrée F, résidence de l'Orée de l'Islette, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. Objet : Exploitation d'un fonds de commerce de restaurant suivant le système Burger King. Présidente : La société PLENAZUR, SARL au capital de 50 000 €, dont le siège social est 200 avenue du Riou, entrée F, résidence de l'Orée de l'Islette, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, 893 693 432 RCS CANNES, représentée par sa gérante, Mme Nadège PLESSIS. Clause d'agrément : Cessions d'actions à des tiers soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES.

199469

SARL INSTITUT L'ESCALE

au capital de 8 000 €

Siège social : 87 avenue Michel Jourdan, 06150 CANNES-LA-BOCCA 809 409 915 RCS CANNES

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par AGE du 01/02/2021, prenant effet au même jour, les associés ont décidé de transférer le siège social à CANNES-LA-BOCCA (06150), 7 rue Antoine Brun.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Dépôt légal au RCS de CANNES.

199471

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP du 10/02/2021, il a été constituée une SAS dénommée : MORNING JUNE FAMILY

Objet : Vente au détail de bijoux, textiles, maroquinerie et accessoires en boutique mais aussi en ligne. Epicerie fine, alimentation générale, pain, boissons alcoolisées, parfumerie, produits de beauté, bougies, chocolats, livres, papeterie, chaussures, horlogerie, vente à distance, jeux et jouets, quincaillerie.

Siège social : Résidence Victoria, 122-124 rue d'Antibes 06400 CANNES

Capital : 1 500 €uros

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS CANNES

Cession de parts : Soumis à agrément. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Président : M. Jean-Baptiste LEFORT, 6 avenue des Platanes, 06100 NICE.

199472

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Flore DE SAINT MAURICE, notaire à ANTONY, le 17 février 2021, Monsieur Paul CHIESA et Madame Arlette Monique Eliane CORRIHONS, son épouse, demeurant ensemble à VALLAURIS (06220) 595 chemin du Réténaou. Initialement mariés à la mairie de PARIS (75018) le 5 février 1955 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes du contrat de mariage reçu par Maître René PHILIPPOT, notaire à PARIS, le 22 janvier 1955. Actuellement soumis au régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu le 11 janvier 2002 par Maître Marc-Henri LOUVEL, notaire à PARIS. Ledit changement de régime matrimonial a fait l'objet d'une homologation par le tribunal de grande instance de GRASSE (Alpes-Maritimes), chambre du conseil, 4^{ème} chambre, 2^{ème} section rendue le 04 juin 2002.

Ont décidé d'aménager leur régime matrimonial et de substituer une clause de préciput à la clause d'attribution intégrale de communauté.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Maître Flore DE SAINT MAURICE, notaire au 11 rue Auguste Mounié 92160 ANTONY, CRPCEN 92054.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.



199470

MONT-PARNASSE – SOPHIA ANTIPOLIS

Notaires

Société civile professionnelle titulaire d'offices notariaux

37 chemin du Cabanon,

06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Fanny PATOUREAUX, notaire au sein de l'office notarial de CHATEAUNEUF-DE-GRASSE, CRPCEN 06033, le 27/01/2021 : Monsieur Dominique GODART, retraité, et Madame Monique Geneviève MARTINEZ, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à GRASSE (06130) chemin des Comtesses, domaine des Oliviers, Monsieur né à CHARLEROI (Belgique) le 13 septembre 1950, Madame née à ORAN (Algérie) le 1^{er} mai 1951; mariés sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union à la mairie de GRASSE (06130) le 9 avril 2005, non modifié depuis, ont usé de la faculté qui leur est accordée par l'article 1397 du code civil et ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du code civil. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. **Pour avis. Le notaire.**

199473

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Dénomination : DECOUPE LASER. Forme : SARL. Capital social : 10 000 €uros. Siège social : ZI de la Vallière, 06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE. 820 764 538 RCS de NICE. Aux termes de l'AGE en date du 1^{er} janvier 2021, les associés ont décidé, à compter du 1^{er} janvier 2021, de transférer le siège social à ZI de Carros - 15^{ème} avenue, 06510 CARROS. Radiation du RCS de NICE et immatriculation au RCS de GRASSE.

199475

NOMINATION D'UN ASSOCIÉ

NAPOLEONE SNC au capital de 1 000 €, 8 rue Barla, 06300 NICE. RCS NICE n° 534 234 901. Suite à la cession de parts en date du 15/01/2021, prenant effet ce jour, Madame Caroline DOULCIER sis 83 boulevard Mantega Righi, 06100 NICE est devenue associée. Validation : RCS de NICE.

199481

CLÔTURE DE LIQUIDATION

ABITA, SASU en liquidation au capital de 1 000 €, 5 rue professeur Delvalle, 06000 NICE RCS NICE n° 851 508 952. Par décision de l'associé unique du 22/02/2021, prenant effet ce jour, l'associé unique a décidé de la clôture de la liquidation de la société. Pris acte de la démission de M. Mohamed BEN SALEM de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion. Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE.

199480

RECTIFICATIF

À l'annonce 197946 parue sur le présent journal du 05/11/2020 il fallait lire : «RCS GRASSE n° 830 698 346.» **Pour avis.**

199476

CYRIUS D'ARCLAIS

Société par actions simplifiée

au capital de 10 000 €

Siège social : 1B rue du Major Edward

Grieg Styffe, 14190 MAIZIERES

449 974 823 RCS CAEN

AVIS

Par décisions du 02/02/2021, l'associé unique a décidé de :

- Transférer le siège social au 930 route des Dolines 06560 VALBONNE.

- Modifier la dénomination de la société comme suit «HOLBOX GLOBAL»

- Nommer la société CJ CAPITAL, SAS sis 245 route des Lucioles 06560 VALBONNE 889 552 618 RCS GRASSE en qualité de président en remplacement de M. François-Xavier MEAUME, démissionnaire.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La société sera immatriculée au RCS de GRASSE.

199478

AVIS DE DISSOLUTION

ABITA SASU au capital de 1 000 €, 5 rue professeur Delvalle, 06000 NICE - RCS NICE n° 851 508 952. Par décision de l'associé unique du 19/02/2021, prenant effet ce jour, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation. M. Mohamed BEN SALEM sis 5 rue du professeur Delvalle, 06000 NICE a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation a été fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance doit être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Dépôt légal au RCS NICE.

199479

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à GRASSE du 15/02/2021, il a été constitué la société suivante : Dénomination : NOVA. Forme : SCI. Objet : Acquisition, gestion, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Cession de parts et agrément : Les cessions entre associés ou au profit des conjoints, ascendants et descendants des associés sont libres. Toutes les autres cessions sont soumises à agrément. Siège social : 185 avenue Antoine de Saint-Exupéry 06130 GRASSE. Immatriculation : RCS de GRASSE. Gérant : Mme Anne-Charlotte PICARD demeurant 185 avenue Antoine de Saint-Exupéry, 06130 GRASSE.

199474

AVIS

Dénomination : DECOUPE LASER. Forme : SARL. Capital social : 10000 euros. Siège social : ZI de Carros - 15^{ème} avenue, 06510 CARROS. 820 764 538 RCS de NICE. Aux termes de l'AGE en date du 1^{er} janvier 2021, les associés ont décidé :

1/ De modifier le capital social en le portant de 10 000 €uros à 100 000 €uros. Modification des articles 6 et 7 des statuts.

2/ À compter du 1^{er} janvier 2021, de transférer le siège social à ZI de Carros - 15^{ème} rue, 06510 Carros. Gérant : Monsieur Loïc, Aurélien FERNANDEZ, demeurant 911 route des Plans - Le Parc St Estelle - Bât C, 06510 CARROS. Gérant : Monsieur Florian, Gilbert MARCHISIO, demeurant 1 Place Jules Musso - Rés Stella Rocca - Bât A, 06730 ST ANDRÉ-DE-LA-ROCHE Radiation du RCS de NICE et immatriculation au RCS de GRASSE.

199482

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 21/1 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :
- Constaté l'état de cessation des paiements au 11 Janvier 2021 de **M. Christophe ROSA** - avocat - 2229 route des Crêtes, 06560 VALBONNE.

- Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixé une période d'observation de 6 mois;

- Désigné Mme Patricia LABEAUME en qualité de juge commissaire titulaire et M. Vincent PELLEFIGUES en qualité de juge commissaire suppléant;

- Désigné Maître Jean-Patrick FUNEL DE LA SELARL FUNEL & ASSOCIES en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers.

Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199483

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 16/24 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé :

- La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire simplifiée de **Mme COMMARE Michelle** - chirurgien-dentiste - 39 avenue Cernuschi, 06500 MENTON.

Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199484

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 16/24 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé :

- La clôture des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de **Me Monique VANGIONI-CARLOTTI** - avocat - 23 rue Scudéri, 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199485

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 19/40 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a prononcé :

- La clôture pour insuffisance d'actif des opérations de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de la **SCI IMPERIAL PARC** - 33 bd de la République, 06240 BEAUSOLEIL.

Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199487

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 20/24 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :

- Renouvelé la période d'observation pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 4 août 2021 dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au nom de **Mme Virginie BORG** - infirmière - 39 bd Gorbella, 06000 NICE.

Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199442

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 16/02/2021, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : BK MAYOL - Forme sociale : SAS - Capital : 50 000 €. Siège social : 200 avenue du Riou, entrée F, résidence de l'Orée de l'Islette, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE. Objet : Exploitation d'un fonds de commerce de restaurant suivant le système Burger King. Présidente : La société PLENAZUR, SARL au capital de 50 000 €, dont le siège social est 200 avenue du Riou, entrée F, résidence de l'Orée de l'Islette, 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE, 893 693 432 RCS CANNES, représentée par sa gérante, Mme Nadège PLESSIS. Clause d'agrément : Cessions d'actions à des tiers soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CANNES.

199443

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NICE du 05 janvier 2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JR ECHAFAUDAGE
Siège : 196 chemin de la Costière, 06000 NICE.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1 000 Euros.

Objet : Location, montage, démontage, transport d'échafaudage et de matériel d'échafaudage, prestations de services.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jasser ROMDHANE, demeurant 196 chemin de la Costière, 06000 NICE.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE.

Pour avis.
Le président.

199446

SDBB

Nom commercial :

Emilie and the Cool Kids.

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €

Siège social : 1 avenue Bellanda,
06000 NICE
887 546 992 RCS NICE

AVIS

Suivant procès-verbal en date du 13 février 2021, l'assemblée générale extraordinaire :

A nommé en qualité de co-gérant : M. Stéphane BEAUMONT, demeurant 34 avenue Raymond Comboul, 06000 NICE.

A transféré le siège social au 9 rue Alberti, NICE (06000).

Les associés.

199448

MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LE SITE DE LA PROMENADE DES ANGLAIS ET DES QUARTIERS SITUÉS AU NORD

Par arrêté du 11 février 2021, M. le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur le site de la Promenade des Anglais et des quartiers situés au nord possédant un patrimoine architectural lié au tourisme hivernal et au début du tourisme estival pour promouvoir la valorisation du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable, pour une durée de trente-six jours (36) consécutifs, du mardi 16 mars au mardi 20 avril 2021 inclus.

A cet effet, par décision du 31 décembre 2020, Mme la Présidente du tribunal administratif de NICE a désigné M. Georges REVINCI en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur supports physiques (dossier et registre en format papier) et sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) :

- Consultation du dossier et des registres d'enquête sous forme papier :

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront mis à disposition dans chaque lieu d'enquête, comme suit :

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, au service planification, direction de l'urbanisme, 2^{ème} étage, immeuble « Connexio », 3 route de Grenoble, à NICE, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45 (à l'exception du lundi 5 avril 2021, jour férié)

- Pour la mairie de NICE, à la Mission Nice Patrimoine Mondial, 75 quai des Etats-Unis aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h (à l'exception du lundi 5 avril 2021, jour férié).

- Consultation du dossier d'enquête numérique :

- À partir d'un poste informatique mis à sa disposition :

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, service planification, direction de l'urbanisme, 2^{ème} étage, immeuble « Connexio »,

3 route de Grenoble, à NICE, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h45 (à l'exception du lundi 5 avril 2021, jour férié).

- Sur un site dédié à l'adresse suivante : <http://avap.nicecotedazur.org>

Le dossier pourra être consulté 7 jours/7 et 24h/24 depuis le premier jour de l'enquête à 9h00, jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00.

L'avis de l'autorité environnementale du 9 septembre 2020, après examen au cas par cas, indique qu'il n'y a pas lieu de soumettre le projet d'AVAP à évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale figure dans le dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler des éventuelles observations et propositions :

- Par courriers postaux envoyés au commissaire-enquêteur, à l'adresse suivante, siège de la Métropole :

Monsieur le commissaire-enquêteur - Projet de création d'une AVAP

Métropole Nice Côte d'Azur - 5, rue de l'Hôtel de Ville, 06364 NICE cedex 4

- Par lettres déposées sur les lieux d'enquête lors des permanences du commissaire-enquêteur et tout au long de l'enquête.

- Sur les registres papiers d'enquête, à la disposition du public sur chaque lieu d'enquête.

- Par courriels électroniques à l'adresse unique :

avapnca@enquetepublique.net

Ce registre dématérialisé d'enquête, à la disposition du public sur le site internet suivant :

<http://avap.nicecotedazur.org>

Ce registre permettra de déposer les observations et de consulter la totalité des observations écrites, à partir du mardi 16 mars 2021, jusqu'au mardi 20 avril 2021.

Les observations et propositions du public formulées par courriers postaux, par lettres déposées sur les lieux d'enquête, sur les registres papiers et les courriels électroniques, seront versées dans les meilleurs délais et consultables sur le registre dématérialisé (accessible par le site internet mentionné précédemment). Pour être recevables, les obser-

vations devront toutefois parvenir au commissaire-enquêteur avant la clôture de l'enquête fixée au mardi 20 avril 2021 à 17h00.

La consultation du dossier et la consignation des observations sur le registre papier devront être réalisées dans le respect des règles sanitaires mises en place dans chacun des lieux d'enquête pour faire face à l'épidémie de covid-19.

M. Georges REVINCI, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux lieux, jours et heures suivants :

- À la Métropole Nice Côte d'Azur, 6^{ème} étage, Immeuble « Connexio », 3 route de Grenoble, à NICE : Le mardi 16 mars 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi 24 mars 2021 de 14h00 à 17h00, le jeudi 1^{er} avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi 9 avril 2021 de 9h00 à 12h00 et le mardi 20 avril 2021 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Pour faire face à l'épidémie de covid-19, le commissaire-enquêteur recevra le public sur rendez-vous lors de ses permanences en présentiel à la Métropole Nice Côte d'Azur. Les rendez-vous seront réalisés dans le respect des règles sanitaires mises en place à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Les demandes de rendez-vous devront être adressées au service planification par téléphone au 04 89 98 19 62 ou au 04 89 98 20 44, pendant les jours et heures d'ouverture au public.

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport, des conclusions et de l'avis du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la Métropole Nice Côte d'Azur, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ainsi que sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <http://avap.nicecotedazur.org> et sur le site internet de la Métropole :

<http://www.nicecotedazur.org>

L'autorité compétente pour créer l'AVAP est la Métropole Nice Côte d'Azur, par délibération du conseil métropolitain.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur - Service planification.

199449

SCI CHALVIN

SCI au capital de 1 000 €

4 allée des Eucalyptus,

06590 THEOULE-SUR-MER

RCS CANNES n° 885 120 170

AVIS

Aux termes d'une AGO et d'un acte de cession de parts du 08/01/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue Biscarra, 06000 NICE et suite à la démission de M. Emmanuel TROUSSE, Mme Jacqueline PERAGALLO sise 22 rue Rosenwald, 75015 PARIS est nommée co-gérante, Mme Cellia TROUSSE née PERAGALLO, sise 4 allée des eucalyptus, 06590 THEOULE-SUR-MER (France) est maintenue co-gérante Validation : RCS NICE.

199450

LA COTE D'AZUR SUR MESURE

SARL à associé unique

au capital de 1 000 €

c/o AVEC, 7 place Ile de Beauté,

06300 NICE

RCS NICE n° 811 983 246

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 18/02/2021, prenant effet le 01/03/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 81 rue de France, 3^{ème} étage, 06000 NICE. Validation : RCS NICE.


**Annonces
LÉGALES**
www.petitesaffiches.fr

199447

SCI VILLA SOPHIA

au capital de 2 000 €

Siège social : 39 bd Montfleury, Villa

Sophia, 06400 CANNES

483 821 385 RCS CANNES

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale en date du 02/01/2021, il a été décidé de nommer M. Laurent AMELOT demeurant 16 rue Saint-Sébastien, 94130 NOGENT-SUR-MARNE, en qualité de gérant, en remplacement de M. Michel AMELOT.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de CANNES.

199477

RECTIFICATIF

À l'annonce 199327 parue sur le présent journal du 11/02/2021 il fallait lire : «Par acte SSP du 18 février 2021», et adresse du siège social : «8 chemin de la Lauvette, 06300 NICE». **Pour avis.**



199494

SELARL MOTTET & ASSOCIES1 rue Salisbury,
Empress residence, BP 67,
06310 BEAULIEU-SUR-MER**CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une décision des associés du 30/11/2020, les associés de la société civile immobilière JISPAC, au capital de 1 000 €, siège à NICE, 2 avenue du roi Albert 1^{er}, villa Pauline, RCS NICE 749 887 501, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Avis au RCS de NICE.

199498

**POSTE HABITAT
PROVENCE**

Société coopérative à forme anonyme
au capital de 4 238,08 €
Siège social : 41 rue Gounod 06000 NICE
777 969 544 RCS NICE

AVIS

Aux termes de la séance du bureau métropolitain en date du 23/07/2020 et des délibérations du CA en date du 09/02/2021, il a été décidé de nommer en qualité de représentant de la METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR, EPA sis 405 promenade des Anglais, parc Phoenix, 06200 NICE, M. CARLIN Jean-Jacques demeurant 845 route de la Colle 06730 ST-ANDRE-DE-LA-ROCHE, en remplacement de Mme SASSONE Dominique.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de NICE.

199500

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

SAS PARAPARF au capital de 1 €, 16 avenue Maréchal Juin, 06400 CANNES. RCS CANNES 887 544 294. Aux termes d'une AGO du 22/02/2021 prenant effet le 22/02/2021, il a été décidé de :
- Transférer le siège social au : 17^{ème} rue, zone Industrielle, 06510 LE BROC. Président : SARL REM MONACO, capital 15 000 €, siège social : 27 boulevard d'Italie, 98000 MONACO, immatriculée RCI MONACO 02S04050. Validation : RCS GRASSE. **Pour avis, le président.**

199499

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

Aux termes d'une AGE du 22/02/2021 de la SAS «PARAPARF», au capital de 1 €, siège social : 16 avenue Maréchal Juin, 06400 CANNES, 887 544 294 RCS CANNES, il a été décidé :
- De nommer en qualité de président : SARL REM MONACO, au capital de 15 000 €, siège social : 27 boulevard d'Italie, 98000 MONACO, RCI MONACO 02S04050 à compter du 22/02/2021, en lieu et place de Joséphine MASSENTI, démissionnaire. **Pour avis.**

199501

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

ALLIANCE, SARL au capital de 7 622,45 €, 3 rue Massena, 06000 NICE, RCS NICE n° 408 231 884. Aux termes d'une AGE du 31/01/2021, prenant effet le 31/01/2021, il a été décidé de transférer le siège social au : 32 rue de l'Hôtel des Postes, Bat C, 06000 NICE. Validation : RCS NICE. **Pour avis. La gérance.**



199495

**PAUL & ASSOCIÉS
NOTAIRES****AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 05/02/2021, il a été constitué une SCI dénommée : HARALAME
Capital : 1 000 €
Siège : 339 chemin des Colles et Régagnades, 06610 LA GAUDE
Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par bail, location ou toute autre forme de tous immeubles et biens immobiliers.
Gérant : M. Ahmad Patrick NASSER HARAKE dt 339 chemin des Colles et Régagnades, 06610 LA GAUDE
Co-gérant : Me Sylvie Agnès ALAME dt 22 rue Bourbon, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES (France)
Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés fondateurs, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS GRASSE.
Pour avis.

199497

**« ARCHIMMO »
Société civile immobilière**

au capital de 5 000 €
Siège social : 1000 grand boulevard de
Super Cannes, 06220 VALLAURIS
492 103 759 RCS ANTIBES

**CHANGEMENT
DE GÉRANT**

Suivant procès-verbal en date du 4 février 2021, l'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Philippe AVANZI, gérant démissionnaire, et a décidé de nommer en qualité de nouveaux co-gérants :
- Monsieur Pierre ANDURAND domicilié à Ta' Xbiex (XBX) IR - RAMPATA (Malte)
ET
- Monsieur Alexis MADIER, domicilié professionnellement C/O Gordon S. Blair Law Offices 7, rue du Gabian à MONACO-MONTE CARLO
Mention en sera faite au RCS d'ANTIBES.
Pour avis.

199502

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16 février 2021, à SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE. Dénomination : PACA CLIMELEC. Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée. Siège social : 1165 rte de St Vallier - Imp. des amandiers, villa 206, 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE. Objet : Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation, d'énergie renouvelable, frigoriste. Travaux de réalisation, d'installation, d'achat, de vente, de pose se rapportant aux activités concernant l'électricité générale. Remise en état des murs, sols et plafonds suite aux travaux en rapport avec l'activité principale. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 2 000 euros. Gérant : Monsieur David ETIENNE, demeurant 1165 rte de St Vallier - Imp. des amandiers - Villa 206, 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE. La société sera immatriculée au RCS de GRASSE.



Tél. : 04 93 80 72 72

199486

SARL MASTER CADRES

SARL au capital de 7 622,45 €
798 chemin du Naouq, 06620 GOURDON
RCS GRASSE n° 411 395 874

**AVIS DE
DISSOLUTION**

Aux termes d'une AGE du 17/02/2021, prenant effet le 28/02/2021, les associés ont décidé de la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.
Monsieur Jean Bernard CHAMPEAUX sis 798 chemin du Naouq, 06620 GOURDON a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.
L'adresse à laquelle la correspondance doit être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés est 23 route de Nice, 06740 CHATEAUNEUF-GRASSE.
Dépôt légal au RCS GRASSE.
**Pour avis.
Le représentant légal.**

199488

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 20/28 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :
- Mis fin à la période d'observation et prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de la SCI SOURENA dont le siège est à NICE - chez Hermetis, 34 rue Gioffredo.
- Désigné Maître Jean-Patrick FUNEL de la SELARL FUNEL ET ASSOCIES en qualité de mandataire liquidateur.
Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199489

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 20/30 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :
- Renouvelé la période d'observation pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 6 juillet 2021 dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au nom de la SCI STELYORA dont le siège est à NICE - 44 bd Victor Hugo.
Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199490

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 20/31 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :
- Renouvelé la période d'observation pour une durée de 6 mois soit jusqu'au 20 juillet 2021 dans la procédure de redressement judiciaire ouverte au nom de la SCI DANIEL 8 bd de Riquier, 06300 NICE.
Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199496

RECTIFICATIF

A l'annonce 198184 parue sur le présent journal du 19/11/2020, il fallait lire : «Nouveau gérant : SASU MINERVE immatriculée au RCS NICE n° 884 469 149.»
Pour avis.

199491

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 20/47 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :
- Constaté l'état de cessation des paiements au 7 décembre 2020 et prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de l'association MOTOR SHOW - 36 rue Jean Behra, 06100 NICE.
- Désigné Me Marie-Sophie PELLIER de la SCP PELLIER en qualité de mandataire liquidateur et Mme Patricia LABEAUME en qualité de juge commissaire titulaire et M. Vincent PELLEFIGUES en qualité de juge commissaire suppléant.
Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199492

**EXTRAIT DES MINUTES
DU TRIBUNAL
JUDICIAIRE DE NICE**

Rôle 20/48 - Par jugement en date du 15 février 2021, la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE, a :
- Constaté l'état de cessation des paiements de Mme Adriana CRETU, infirmière, 24 bis rue Cochrane - 06500 MENTON et en a fixé provisoirement la date au 8 décembre 2020;
- Ouvert la procédure de redressement judiciaire et fixe une période d'observation de 6 mois;
- Désigné Mme Patricia LABEAUME en qualité de juge commissaire titulaire et M. Vincent PELLEFIGUES en qualité de juge commissaire suppléant;
- Désigné Maître Denis GASNIER de la SCP BTSG en qualité de mandataire judiciaire représentant les créanciers.
Pour extrait conforme, NICE, le 15 février 2021. Le greffier.

199493

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 22/02/2021, il a été constitué une SASU dénommée : DMS MED
Capital : 5 000 €
Siège : 5 allée de la Tinée Vaugrenier, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Objet : La société a pour objet la distribution, l'installation, le développement, la fabrication, le test et la démonstration de matériel nautique, notamment ceux en cours de développement. L'achat, la vente et la location de bateau, la distribution de marques de bateau, l'organisation d'événements et la promotion dans le domaine nautique. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.
Président : Monsieur Pascal DORSTER demeurant à 5 allée de la Tinée Vaugrenier, 06270 VILLENEUVE-LOUBET.
Transmission des actions : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé.
Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS ANTIBES.

199451

FANGORN

Société civile

au capital de 100,00 €

Siège social : Lieu Dit Suaralta-Route d'Afa, 20167 SARROLA-CAROPINO 450 842 067 RCS AJACCIO

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 août 2020, il a été décidé de transférer le siège social au 76, avenue de la Prouveresse, 06530 PEYMEINADE à compter du même jour.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Comme conséquence de ce transfert, la société fera l'objet d'une immatriculation au registre du commerce et des sociétés de GRASSE désormais compétent à son égard.

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret n°78-704 du 03 juillet 1978, il est précisé que la société a pour objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers... Sa durée est de 99 ans.

Pour avis.

199454

AVIS DE TRANSFORMATION

Dénomination : ASSAINISSEMENT SERVICES. Forme : SARL. Capital social : 101 772 Euros. Siège social : 230 route des Dolines, 06560 VALBONNE. 442 665 360 RCS de GRASSE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2020, les associés ont décidé de transformer la société en société par actions simplifiée. Président : Monsieur Hervé ROBERT, demeurant 13 rue de Paris, la Picolette, 06110 LE CANNET. Directeur général : Madame Valérie ROBERT née PERRICHON, demeurant 13 rue de Paris, la Picolette, 06110 LE CANNET. Accés aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donne droit à une voix. Transmission des actions : Toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément préalable. Mention sera portée au RCS de GRASSE.

199456

PAULETTE

Société civile immobilière

au capital de 7 622,45 €.

Siège social : 76 boulevard de Garavan Menton, 06500 MENTON 318 660 719 RCS NICE

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Suivant procès-verbal en date du 13 juin 2020, l'assemblée des associés a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : 135 rue d'Alésia, 75014 PARIS.

Pour information :
Objet social : Acquisition d'immeubles, leur remise en valeur et exploitation.
Durée : 43 années, jusqu'au : 2 février 2023.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera immatriculée au greffe de PARIS.

La gérance.

199452

« MJM »

Société civile

au capital de 304 898,08 €

Siège social : ZAC des Trois Moulins Euro 95, 06600 ANTIBES 400 207 817 RCS ANTIBES

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 10 février 2021, il a été pris acte, à compter de ce jour, de la nomination en tant que nouveaux gérants de Monsieur Guillaume François MARTIN demeurant à PUGET-SUR-ARGENS (83480) résidence «Domaine du Lac», 207 allée du Domaine du Lac, bâtiment 6, appartement numéro 26, et de Madame Elisabeth Aline CHAUSSY, demeurant à SAINT-RAPHAËL (83700) 309, avenue des Fleurs, en remplacement de Monsieur Jean Michel Jacques MARTIN, décédé.

Les associés ont décidé avec effet à compter du même jour, de transférer le siège social de ZAC des Trois Moulins Euro 95, 06600 ANTIBES au 309, avenue des Fleurs, 83700 SAINT-RAPHAËL (chez Madame Elisabeth CHAUSSY).

Les statuts ont été mis à jour à la suite du changement opéré.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de FREJUS. **Pour avis.**
La gérance.

199453

SCI MD

Société civile

au capital de 1 524,49 €

Siège social : 2310 chemin de Saint-Bernard, 06220 ANTIBES 380 434 043 RCS ANTIBES

AVIS

Aux termes d'une assemblée générale en date du 12 novembre 2020, il a été pris acte à compter de ce jour de la nomination en tant que nouveaux gérants de Monsieur Guillaume François MARTIN, demeurant à PUGET-SUR-ARGENS (83480) résidence «Domaine du Lac», 207 allée du Domaine du Lac, Bâtiment 6, appartement numéro 26, et de Madame Elisabeth Aline CHAUSSY, demeurant à SAINT-RAPHAËL (83700) 309 avenue des Fleurs, en remplacement de Monsieur René Paul Jean MARTIN et Monsieur Jean Michel Jacques MARTIN, décédés.

Les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social du 2310 chemin de Saint-Bernard 06220 VALLAURIS au 309 avenue des Fleurs 83700 SAINT-RAPHAËL, au domicile de Madame Elisabeth CHAUSSY.

Les statuts ont été mis à jour à la suite du changement opéré.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de FREJUS. **Pour insertion.**
La gérance.

199458

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 18/02/2021, il a été constitué une SARL ayant pour dénomination : WILD LIME FOODS. Nom commercial : THE CURRY CANTEN - Capital : 5 000 €. Siège social : 40 route d'Opio, ZAC des Mousquettes, 06740 CHATEAUNEUF-DE-GRASSE. Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce d'activités de restauration rapide, snack, vente de repas à emporter, exploitation d'activité «Food Truck» ambulant, activités traiteur et événementiel, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter. Gérance : Mme. PANT Goda, 112 avenue Auguste Renoir, 06520 GRASSE. Durée : 99 ans. Immatriculation : RCS de GRASSE. **Pour avis.**

199455

**COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR**

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS COMMERCIALES EXPLOITATION DE DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES DE BOISSONS ET NOURRITURES - AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

ARTICLE L2122-1-1 DU CODE GÉNÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES

SECTION I - POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

A) Nom et adresses
Commune de SAINT-LAURENT-DU-VAR 222 esplanade du Levant, Hôtel de Ville, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR (France) Service juridique, réglementation et patrimoine

Tél : 04 92 12 42 61 - Fax : 04 92 12 60 94 - Courriel : juridique@saintlaurentduvar.fr

Adresse(s) internet
<http://www.saintlaurentduvar.fr/>

B) Communication :
Les documents concernant la présente consultation sont disponibles gratuitement sur demande auprès du service juridique par mail ou par téléphone indiqués ci-dessus.

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès du service juridique au 04 92 12 41 92. Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

Par courrier en lettre R.A.R. ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus.

SECTION II - OBJET

A) Etendue de l'autorisation d'occuper le domaine public communal
Le présent appel à candidatures concerne 4 distributeurs de boissons chaudes et 4 distributeurs mixtes (boissons froides et nourritures).

Il s'agit d'une mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2021 pour une période de un an renouvelable par tacite reconduction sans que la durée ne puisse excéder 3 ans.

L'exploitation de ce distributeur se fera, conformément aux dispositions de la convention à l'Hôtel de Ville, au C.T.M.,

à la bibliothèque pour adolescents et au gymnase municipal A. Carton.

B) Redevance.
Le présent appel à candidatures est lancé avec une redevance minimum de 165 € par trimestre pour les boissons chaudes et de 155 € par trimestre pour les distributeurs mixtes (boissons froides et nourritures).

C) Description des prestations et les critères d'attribution

Ces éléments sont définis dans le règlement de consultation disponible sur le site de commune ou à l'adresse suivante : juridique@saintlaurentduvar.fr

SECTION III - PRESENTATION ET REMISE DES OFFRES

A) Constitution du dossier
Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant un dossier personnel et un dossier d'offre.

Ces éléments sont définis dans le règlement de consultation disponible sur le site de commune ou à l'adresse suivante : juridique@saintlaurentduvar.fr.

B) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres
Date : Jeudi 11 mars 2021 à 16h30

C) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

D) Procédures de recours
Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Tribunal administratif de NICE, 18 avenue des Fleurs, CS 61039, 06050 NICE CEDEX 1 (France)

Courriel : greffe.ta-nice@juradm.fr

Téléphone : 04 89 97 86 00

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

E) Date d'envoi du présent avis : Jeudi 25 février 2021.

199444

**RECTIFICATIF - AVIS DE MARCHÉ - FOURNITURES - DIRECTIVE 2014/24/UE****Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

Métropole Nice Côte d'Azur (06), 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 NICE cedex 4, (France). Tél. : +33 4 97 13 20 00.

Courriel : dao@nicetotedazur.org.

Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

<http://www.e-marches06.fr>

Adresse du profil d'acheteur :

<http://www.e-marches06.fr>

Section II : Objet**II.1) ETENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : 20N0563 - Acquisition d'effets d'habillement et de protection pour la police municipale

II.1.2) Code CPV principal : 18222000

II.1.3) Type de marché : Fournitures

II.1.4) Description succincte :

La présente consultation est lancée suivant la procédure : Appel d'offres ouvert - articles R.2124-2 1° et R.2161-2 à 5 du code de la commande publique. La consultation a pour objet : Acquisition d'effets d'habillement nécessaires aux personnels de la Métropole NCA, la ville de NICE et le CCAS

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

08 février 2021

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL
Référence de l'avis au JO : 2021/S021-049157 du 2021-02-01

Section VII : Modifications
VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification
Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section : II.1.4

Endroit où se trouve le texte à rectifier : DESCRIPTION SUCCINCTE

Au lieu de : La présente consultation est lancée suivant la procédure : Appel d'offres ouvert - Articles R.2124-2 1° du code de la commande publique. La consultation a pour objet : Acquisition d'effets d'habillement nécessaires aux personnels de la Métropole NCA, la ville de NICE et le CCAS.

Lire : 20N0563 - Acquisition d'effets d'habillement et de protection pour la police municipale.

VII.2) Autres informations complémentaires

199457

FABRON VENTURES

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €
Siège social : 128 rue de la Boétie,
75008 PARIS
RCS PARIS 823 407 085

**TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2021, la gérance de la société à responsabilité limitée FABRON VENTURES a décidé de transférer le siège social du 128 rue de la Boétie, 75008 PARIS au Villa Chandelais 121 boulevard Mantega Righi 06100 NICE à compter du 1^{er} janvier 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 823 407 085 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de NICE. Gérance : Monsieur David DOMINGUES, demeurant 121 boulevard Mantega Righi Villa Chandelais, 06100 NICE.
Pour avis. La gérance.

199459

AVIS

SCIGYGY, 9-11 boulevard de Strasbourg, 06400 CANNES au capital de 73 175,53 € RCS CANNES 410 334 908. Aux termes de l'AGE du 29/12/2020, il a été constaté :
- L'augmentation du capital social à 344 000 €uros
- Le changement d'adresse de la gérante Mme Gisèle WINDERICKX du 48-50 rue Victor Hugo Le Réjane 06110 LE CANNET à : Clos d'Auribeau Villa 12, 236 Chemin du Carel 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE. **Pour avis.**

199461

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Par acte SSP du 19/02/2021, constitution d'une SARL dénommée :
PAILLONS SUSHI
Capital : 1 000 €
Siège : 344 chemin de Leuze, 06390 CONTES
Objet : L'exploitation de tout type d'établissement de restauration rapide, la préparation de plats cuisinés, la vente sur place, à emporter, livraison à domicile, la vente de boissons conformément à la législation en vigueur.
Co-gérant : Monsieur William GIUNTA demeurant 957 Chemin de las Ayes, 06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE.
Co-gérant : Madame Emilie TAZÉ demeurant 1067, chemin des Arnaud, 06730 SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE.
Co-gérant : Monsieur Daniel SFECCI demeurant 344 chemin de l'Euze, 06390 CONTES.
Durée : 99 ans.
Immatriculation : RCS NICE.

199462

PHOCEENS CARS

SAS au capital de 700 000 €
Siège social : Lieu-Dit Plan de Peille,
06340 DRAP
957 810 542 RCS NICE

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

Suivant décisions du 18/02/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de présidente, Madame Nathalie JUSTON demeurant 41 rue Alsace Lorraine 92160 ANTONY en remplacement de M. Laurent VERSCHELDE, démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de NICE.

199460

HOTEL DE MOUGINS

Société en commandite par actions
à capital variable
au capital minimum de 37 000 €
Siège social : 205 avenue du Golf,
06250 MOUGINS
804 350 841 RCS CANNES

AVIS

Suivant procès-verbal en date du 23 décembre 2020, l'assemblée générale extraordinaire des associés a :
Approuvé purement et simplement toutes les dispositions du traité d'apport soumis au régime des scissions, et en conséquence l'apport de la branche d'activité «Exploitation hôtelière» par la société à la société OPCO MOUGINS – société par actions simplifiée au capital de 1 € - 205 avenue du Golf, 06250 MOUGINS - 880 709 258 RCS CANNES, sous la condition suspensive de l'approbation convergente des conditions et modalités dudit apport par l'associé unique de la société OPCO MOUGINS.

Approuvé purement et simplement toutes les dispositions du traité de fusion signé le 20 novembre 2020 avec la société ColSun Mougins - société en commandite par actions au capital social de 37 000 € - Domaine de la Vallée Verte, rue de la Vallée Verte, bât. Bourbon 1, 13011 MARSEILLE, 844 840 918 RCS MARSEILLE, aux termes duquel la société HOTEL DE MOUGINS fait apport à titre de fusion à la société ColSun Mougins, sous la condition suspensive de l'approbation convergente de la fusion par la société ColSun Mougins, de l'intégralité de son actif, moyennant la prise en charge par la société absorbante de la totalité de son passif, soit un actif net apporté qui ressort à 5 896 509,08 €.

Approuvé les apports effectués à titre de fusion, ainsi que l'évaluation et la rémunération qui en ont été faites.

Du fait des décisions de l'assemblée commandité, des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés commanditaires et des décisions de la gérance de la société ColSun Mougins en date du 31 janvier 2021 d'approuver la présente fusion, celle-ci est devenue définitive le 31 janvier 2021, la société se trouvant dissoute de plein droit, sans qu'il soit procédé à aucune opération de liquidation.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de CANNES.
Le représentant légal.

199463

**SOCIETE NOUVELLE
DES AUTOCARS
SANTA AZUR**

SAS au capital de 700 000 €
Siège social : 74 chemin de l'Arbre
Inférieur, 06000 NICE
303 775 340 RCS NICE

**CHANGEMENT
DE PRÉSIDENT**

Suivant décisions du 17/02/2021, les associés ont décidé de nommer en qualité de présidente, Madame Nathalie JUSTON demeurant 41 rue Alsace Lorraine, 92160 ANTONY en remplacement de M. Laurent VERSCHELDE, démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de NICE.

199437

**CHANGEMENT DE
NOM PATRONYMIQUE**

Madame TAYAA Nora née le 12/11/2001 à 06000 NICE demeurant 40 rue des Mahonias, bâtiment 40, escalier 61, 06200 NICE agissant en son nom personnel dépose une requête auprès du garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de YEBKA.

199464

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 janvier 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination :
UNI STRENGTH
Capital social : 1 000 €
Siège Social : 69 chemin de la Sérénia, 06100 NICE

Objet : L'importation l'achat, la vente par tous moyens de matériels et équipements sportifs.

Durée : 99 années.

Président : Mme Corinne GRIMALDI, demeurant 69 Chemin de la Sérénia, 06100 NICE.

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession est soumise à agrément.

La société sera immatriculée au RCS de NICE.

Le représentant légal.

199467

**AVIS DE
DISSOLUTION**

Par délibération d'AGE du 17/02/2021 de la SARL MEUBLES DU BEAUMONT au capital de 8 000 €, RCS NICE n° 794 030 817 sis 6 rue Beaumont, 06300 NICE, le gérant a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Artak HAKOBYAN, gérant, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au 2 rue Jean Vigo, 06200 NICE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NICE, en annexe au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.

199508

**AVIS DE
CONSTITUTION**

Avis est donné de la constitution de la société par acte SSP en date du 15 février 2021 présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LV PROJETS
Forme : Société par actions simplifiée
Capital : 1 000 €

Siège social : 130, chemin de l'aqueduc à 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE.

Objet : Transactions d'immeubles et de fonds de commerce, gestion de locations, administrations de biens, cession et transmission d'entreprise, décoration, suivi de chantier et maîtrise d'œuvre, achat vente de meubles et produits manufacturés.

Durée : 99 ans.

Présidente : Madame Virginie LALLIER, demeurant 130, chemin de l'aqueduc à 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé peut personnellement participer aux assemblées ou y être représenté par son conjoint ou un autre associé dûment mandaté. Toute action donne droit à une voix. Sauf entre actionnaires, les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires statuant à la majorité d'au moins deux tiers des voix.

Immatriculation au RCS de GRASSE.
Pour avis.

199465

OPCO MOUGINS

Société par actions simplifiée
au capital de 1 €
Siège social : 205 avenue du Golf,
06250 MOUGINS
880 709 258 RCS CANNES

AVIS

Suivant procès-verbal en date du 31 janvier 2021, l'associé unique a :

- Approuvé purement et simplement toutes les dispositions du traité d'apport signé en date du 20 novembre 2020, et en conséquence l'apport de la branche d'activité d'exploitation hôtelière par la société :

HOTEL DE MOUGINS
Société en commandite par actions à capital variable au capital minimum de 37.000 €

205 avenue du Golf, 06250 MOUGINS
804 350 841 RCS CANNES

A la société OPCO MOUGINS ainsi que, sur la base provisoire constituée par les comptes pro-forma de la société HOTEL DE MOUGINS, l'évaluation et le montant de l'actif net transmis par la société HOTEL DE MOUGINS, soit 5 896 509,08 € ;

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'une somme de 10 000 € par émission de 10 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € entièrement libérées et intégralement attribuées à la société HOTEL DE MOUGINS. Le capital ressort ainsi à 10 001 €.

- Modifié, en conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ;

Du fait des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société HOTEL DE MOUGINS en date du 23 décembre 2020 d'approuver le présent apport partiel d'actif, celui-ci est devenu définitif.

Mention sera portée au RCS de CANNES.

Le président.

199505

**AVIS DE
CONVOCATION**

CAISSE DE CREDIT MUTUEL VILLENEUVE-LOUBET

Les sociétaires sont conviés à l'assemblée générale ordinaire de la caisse ci-dessus qui est convoquée par le conseil d'administration à la date suivante :

Le 27 mars 2021 à 10h00
CCM VILLENEUVE LOUBET EN DISTANCIEL

8 av. Dr Julien Lefebvre,
06270 VILLENEUVE LOUBET

Ordre du jour de la réunion :

1. Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.

2. Compte rendu d'activité.

3. Présentation du bilan et du compte de résultat.

4. Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.

5. Approbation du bilan et du compte de résultat. Affectation du résultat.

6. Résolutions, quitus et décharge au conseil d'administration.

7. Constatation de la variation du capital de la caisse.

8. Elections au conseil d'administration. 2 sièges sont à pourvoir*.

9. Clôture de l'assemblée générale.

Le président du conseil d'administration

*Les candidatures sont à adresser au siège de la caisse 8 jours au moins avant la date de l'assemblée générale.

199515

RECTIFICATIF

À l'annonce n°199326 parue le 10 février 2021 dans les Petites Affiches des Alpes-Maritimes relatif à la société NHB RIVIERA SARL. Mention rectificative, lire : «Transfert siège social au 548 chemin des Colles, 06140 VENCE.»



199466

PAUL & ASSOCIÉS
NOTAIRES

SCI OUDATCHA C

Société civile en liquidation
au capital de 1 000 €
85 rue de France, 06000 NICE
RCS NICE n° 808 382 626

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une AGE du 18/01/2021, prenant effet le 18/01/2021, les associés ont décidé de la clôture de la liquidation de la société.

Pris acte de la démission de Monsieur Sergii IVANOV de ses fonctions de liquidateur et donné quitus entier et sans réserve de sa gestion.

Dépôt des comptes de liquidation au RCS NICE.
Pour avis.

199506

AVIS DE DISSOLUTION

Par AGE en date du 4 janvier 2021 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette des impôts de CAEN 1, le 25 janvier 2021 référence 1404P01 2021 N 00206, la société «JEAN-JACQUES ROUSSEAU SAINT MICHEL», société civile au capital de 1 524,49 € dont le siège social est à 06400 CANNES, 69 avenue du Roi Albert, résidence Saint-Michel, a décidé de sa dissolution par la survenance de son terme à compter du 9 juillet 2013, et désigné Madame Béatrice RIVET demeurant à LES BREVIAIRES (78610), chemin de la Centure, Le Matz, en qualité de liquidateur sans limitation de durée. Le lieu où doivent être adressés la correspondance et la notification des actes et documents concernant la dissolution est celui de son siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce et des sociétés de CANNES. **Pour avis. Le notaire.**

199468

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

RECTIFICATIF - AVIS DE MARCHÉ - FOURNITURES - DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Métropole Nice Côte d'Azur (06), 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 NICE cedex 4, (France). Tél. : +33 4 97 13 20 00.

Courriel : dao@nicedcotedazur.org.

Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale :

http://www.e-marches06.fr

Adresse du profil d'acheteur :

http://www.e-marches06.fr

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : 20N0563 - Acquisition d'effets d'habillement et de protection pour la police municipale

II.1.2) Code CPV principal :

18222000

II.1.3) Type de marché :

Fournitures

II.1.4) Description succincte :

La présente consultation est lancée suivant la procédure : Appel d'offres ouvert - articles R.2124-2 1° et R.2161-2 à 5 du code de la commande publique. La consultation a pour objet : Acquisition d'effets d'habillement et de protection

pour la police municipale.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

17 février 2021

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Référence de l'avis au JO : 2021/S021-049157 du 2021-02-01

Section VII : Modifications

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur.

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section : IV.2.2)

Au lieu de : Jeudi 04 mars 2021 - 14:00

Lire : Jeudi 18 mars 2021 - 14:00

Numéro de section : IV.2.7)

Au lieu de : Vendredi 05 mars 2021 - 09:00

Lire : Vendredi 19 mars 2021 - 09:00

VII.2) Autres informations complémentaires

199509



VILLE DE ROQUEFORT-LES-PINS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE, MARCHÉ À BONS DE COMMANDE (ACCORDS-CADRES) ARTICLES L 1111-1, L 2123-1, L 2125-1 1°, R 2121-8, R 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Statut de l'organisme :

Commune >= 3500 h

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Ville de ROQUEFORT-LES-PINS

Adresse : Mairie, 1 place Merle

06330 ROQUEFORT-LES-PINS

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur M. le Maire, Michel ROSSI

Adresses du profil acheteur :

www.marches-securises.fr

DESCRIPTION DU MARCHÉ

MARQUAGE ROUTIER SUR LA COMMUNE DE ROQUEFORT-LES-PINS

Caractéristiques principales

Procédures : Marché à procédure adaptée, accord cadre (bon de commande)

Forme du marché : Les groupements sont autorisés (solidaires)

Variante : Les variantes ne sont pas autorisées en sus de l'offre de base.

Montant :

Maximum de commande

40 000 € HT par an soit 120 000 € HT pour les 3 ans.

Type de marché : Exécution nomenclature - Classification CPV : 28813500-9 - Marquage routier

Durée du marché ou délai d'exécution : 1 an renouvelable 2 fois pour la même période.

Début : 09 avril 2021

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avan-

tageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération :

Critère(s) noté(s) sur 100 points.

- 1) Prix : 60 %

- 2) Valeur technique : 40%

Qualité des fournitures : 20%

Méthodologie et moyens mis en place

pour l'exécution des travaux : 10%

Démarche environnementale : 10%

Conditions particulières de retrait des dossiers :

www.marches-securises.fr

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

www.marches-securises.fr

Conditions de délai

Date limite de réception des offres :

17 mars 2021 à 12h00

Délai de validité des offres : 90 jours

Forme juridique que devra revêtir le

groupement d'entrepreneurs, de four-

nisseurs ou de prestataires de services

Après attribution aucune forme de

groupement ne sera exigée.

Conditions de participation

Pièces relatives à la candidature

- (DC1), (DC2) ou DUME

- Attestations d'assurances

- Certificats fiscaux et sociaux

- Bilan ou extrait de bilan concernant

les 3 dernières années ou prévisionnel

- Copie du ou des jugements pronon-

cés si le candidat est en redressement

judiciaire.

- Justificatifs des capacités écono-

miques et financières

- Justification des capacités tech-

niques (Références similaires)

Pièces relatives à l'offre du candidat :

- Acte d'engagement (ATTRI)

- Le Détail Quantitatif Estimatif

- Offre du candidat ou convention de prix (BPU)

- Fourniture de fiches matériels utilisés.

- Dossier technique

- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats sur l'ensemble des critères d'attribution.

Informations complémentaires

Numéro de référence attribué au mar-

ché par le pouvoir adjudicateur :

MAPA 2021-04-MR

Date d'envoi du présent avis :

24 février 2021

Renseignements complémentaires :

www.marches-securises.fr

Voies et délais de recours

Référé précontractuel : Peut être introduit jusqu'à la signature du contrat, devant le tribunal administratif de NICE, sis 18 avenue des Fleurs 06000 NICE.

Recours en contestation de la validité (Validité CE, ass., 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n°358994) : Il peut être introduit pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution qui sera effectué, près le tribunal administratif de NICE sis 18 avenue des Fleurs, 06000 NICE.

199503



RECTIFICATIF - MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

IDENTIFICATION DE L'AVIS INITIAL

Publication n° 199234 sur ce présent journal du 4 février 2021, page 15.

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de VILLEFRANCHE-SUR-MER

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de VILLEFRANCHE-SUR-MER

La Citadelle - BP7

06236 VILLEFRANCHE-SUR-MER

Tél. : 04 93 76 33 33

Fax : 04 93 76 33 28

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Principale(s) activité(s) du pouvoir

adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

OBJET DU MARCHÉ

Travaux de création d'une zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) à VILLEFRANCHE-SUR-MER.

Lieu d'exécution : VILLEFRANCHE-SUR-MER.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Nature et étendue : Marché unique.

CONDITIONS DE DÉLAI

Nouvelle date limite de réception des offres : 10/03/2021 à 12h00.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/02/2021.

199507

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 février 2021 de la SAS LES GRANIERES au capital de 10 000 €, RCS CANNES n° 843 750 431, sise à CANNES (06400), 68 bd Carnot, il a été décidé de transférer le siège social à MEGEVE (74120), 227 route Edmond de Rothschild, c/o Boutiq Chalets, à compter du 9 février 2021. Les formalités seront faites au greffe du tribunal d'ANNECY.

199435

SEASCOPE FRANCE

SAS au capital de 3 000 €

8 boulevard d'Aguillon, 06600 ANTIBES

RCS ANTIBES n° 821 031 069

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 10/02/2021, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 12 allée des Pins Dorés, 06160 ANTIBES. Validation : RCS ANTIBES.

199504

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/02/2021 il a été constitué la société en nom collectif suivante :

Dénomination : CHAIYO
Objet : L'exploitation de tous fonds de commerce de débit de tabac, articles de fumeurs, loto, jeux de la Française des Jeux, vente à emporter, PMU, presse, cadeaux, tabletterie, cigarette électronique, bazar.

Siège social : 63 rue de la République, 06600 ANTIBES.

Capital social : 3 000 €.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'ANTIBES.

Associés : M. Stéphane SACEPE demeurant 45 rue des Sablonnières, 77670 SAINT-MAMMES et Mme Michèle SACEPE demeurant 10, rue des Pins, 77130 LA FRANDE-PAROISSE.

Gérance : M. Stéphane SACEPE, associé susnommé.

199510



8 avenue Léonard de Vinci,
CLERMONT-FERRAND

AVIS

MICHEL HOSTIN société par actions simplifiée au capital de 1 822 €. Siège social : Les jardins de la Croisette - 19, rue du Canada, 06400 CANNES. 827 642 430 RCS CANNES. Le 29 janvier 2021, l'associé unique, conformément à l'article L. 225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de CANNES.

199511

J.M.J RACING

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €

Siège social : Les Bastides de Biot 14,
293 chemin du Grand Bois, 06410 BIOT
889 613 386 RCS ANTIBES

EXTENSION D'OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 février 2021 :

Il a été décidé d'étendre, à compter du 15/02/2021, l'objet social aux activités de : «Carrosserie».

En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : La location de courte durée, réparation, entretien, carrosserie et commerce de tous véhicules de compétition et de collection, véhicules historiques et tous véhicules automobiles, neufs et d'occasion.

- Nouvelle mention : La location de courte durée, réparation, entretien, carrosserie et commerce de tous véhicules de compétition et de collection, véhicules historiques et tous véhicules automobiles, neufs et d'occasion.

Mention sera faite au RCS d'ANTIBES.
Pour avis.

199519

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SAS MAMBOCALIF au capital de 1 000 €. Siège social 106 avenue Sainte Marguerite, 06200 NICE. RCS NICE 891 126 930. Suite AGO du 15/02/2021, changement de siège social : ancien siège social : 106 avenue Sainte Marguerite, 06200 NICE. Nouveau siège social : 99 avenue de la Californie, 06200 NICE. Modification de l'article 4 des statuts de la société. Mention sera faite au RCS de NICE.

199512

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NICE du 24/02/2021, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination : TRAINING ADDICT
Siège : 54 avenue Henry Dunant, 06100 NICE.

Capital : 15 000 €
Objet : Activité de vente de tous équipement, articles et accessoires de sport.
Durée : 99 ans.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est soumise à une procédure d'agrément.

Président : Madame Martine RICHAUD demeurant au 47 avenue Saint Exupéry, 06100 NICE.

Immatriculation : RCS NICE.

199514

AVIS

JOSH, société civile immobilière, au capital de 15 000 € - Siège social : RN 2085 Cœur les Pins, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS, RCS GRASSE 750 802 746. Suivant AGE en date du 15 février 2021, l'assemblée générale des actionnaires a décidé : 1) De transférer le siège social à compter du 15 février 2021, le siège social est transféré de : RN 2085 Cœur les Pins, 06330 ROQUEFORT-LES-PINS à CALLISTO, 18 cours Honoré Cresp, 06130 GRASSE. 2) De nommer en qualité de nouveau gérant à compter du 15 février 2021 pour une période indéterminée, Monsieur Thierry BENSUADE, demeurant 23 rue des Etats Unis à 06400 CANNES, en remplacement de Monsieur Christophe OBERLAENDER, démissionnaire. Les articles 4 et 14 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis.

199516

MARTINI TECNOTRANS

SAS au capital de 60 980 €

Siège social : 8 rue Notre Dame,
06400 CANNES
353 636 947 RCS CANNES

AVIS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20 juillet 2020, il a été pris acte de la fin de mandat de Messieurs Marc LOPEZ et Thierry DUBUT respectivement commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant. Le dépôt légal sera effectué au RCS de CANNES.

199517

GAMBETTA SUD EST

Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'habitations à loyer modéré
société à capital variable

Sigle : SCIC D'HLM

SCIC à forme anonyme à capital variable

Siège social : 400 promenade des

Anglais, 06200 NICE

695 521 468 RCS NICE

AVIS

Le conseil d'administration en date du 26 Juin 2020 a pris acte de la fin du mandat de vice-président de Monsieur Jacques RIFF à effet dudit jour.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de NICE.
Pour avis.

199518

SARL GLORIA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 €

Siège social : 2138 bd Jeanne d'Arc,
06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE
509 081 378 RCS CANNES

POURSUITE D'ACTIVITÉ

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 20 janvier 2020, il résulte que les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Mention sera faite au RCS de NICE.

Pour avis, le représentant légal.

199434

VILLA BOUGAINVILLE

Société par actions simplifiée
au capital de 38 388,19 €

Siège social : 29 avenue Thiers,
06000 NICE
RCS NICE n° 957 808 561

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale du 30 juin 2020, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de : La société SOVEDEX - commissaire aux comptes titulaire, et Monsieur Xavier PELICOT - commissaire aux comptes suppléant. Et il a été décidé de nommer en remplacement : EXPERTEA AUDIT - société par actions simplifiée - 60 boulevard Jean Labro, 13016 MARSEILLE - RCS MARSEILLE 504 875 931 en qualité de commissaire aux comptes titulaire, pour une période de six exercices, expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Il a été décidé de ne pas pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes suppléant.
Mention sera faite au RCS de NICE.

199521

HOTELIERE MEYERBEER

Société par actions simplifiée
au capital de 10 557 €

32 rue Buffa à l'angle de la rue
Meyerbeer, 06000 NICE
808 770 754 RCS NICE

AVIS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 7 décembre 2020, il a été décidé :

- D'augmenter le capital social de 795 018,52 € par élévation du nominal pour le porter à 795 575,52€.

- De réduire le capital de 795 575,52 € à 10 557 € par apurement à due concurrence des pertes.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NICE.

199524

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NICE

Rôle 21/2 - Par jugement en date du 19 février 2021 la chambre des procédures collectives du tribunal judiciaire de NICE a ordonné la cession des actifs corporels et incorporels de la SCP Gérard COLAS Alain DOGLIANI Alexandre GRECHICHKINE-KURGANSKY - notaires associés - 22 bd Victor Hugo, 06000 NICE au profit de la SCP LEXGROUP (RCS 779 553 551 GRENOBLE).

Pour extrait conforme, NICE, le 19 février 2021. Le greffier.

199520

B CONCEPT

Société civile

au capital de 6 795 890 €

Siège social : 1 avenue de Rimiez,
Le Sagittaire, 06100 NICE
508 490 216 RCS NICE

AVIS

L'AGOA du 01/09/2020 a décidé de nommer la société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES, SAS, 31 rue Henri Rochefort, 75017 Paris, 331 057 406 RCS PARIS, en qualité de commissaire aux comptes titulaire.

199436

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Statuts en date du 8 février 2021

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS MONTEIRO

Enseigne : SAPORI ITALIANI

Siège social : 2 avenue du Général de

Gaulle, 06240 BEAUSOLEIL

Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger : Restauration traditionnelle, épicerie fine, vente à emporter de plats préparés et de boissons non alcoolisées;

Le développement et l'exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration.

Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 1 000 €

Président : Monsieur Hamilton MONTEIRO DOS SANTOS, né le 16 octobre 1974 au Portugal (Covelinhas) demeurant 14 route des Serres, 06240 BEAUSOLEIL.

Commissaires aux comptes (titulaire et suppléant) : Néant

Transmission des actions : La cession des actions est libre entre les associés. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Immatriculation au RCS de NICE

Pour avis.

www.proformalites.com

PROFORMALITES

SERVICE EXPRESS D'AIDE À LA FORMALITÉ D'ENTREPRISE

Sur la France entière et Monaco



199525

PAUL & ASSOCIÉS
NOTAIRES**AVIS DE SAISINE DE
LÉGATAIRE UNIVERSEL****DÉLAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du code civil

Article 1378-1 code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 8 août 2019,

Madame Jacqueline ESKENAZI, en son vivant retraitée, demeurant à NICE (06000) 15 rue Tonduti de l'Escarène.

Née à MONTAUBAN (82000), le 30 mars 1943.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité Française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à NICE (06000) (France), le 13 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Elodie DUBOIS, notaire associé de la société civile professionnelle dénommée «François PAUL, François TRUFFIER, Corinne SPUGNINI-NICOLLE, Elodie DUBOIS, Nelly DEUR, Antoine CADUDAL, notaires associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial à la résidence de NICE (Alpes-Maritimes), 23 boulevard Gambetta et à la résidence de PARIS (11^{ème}) 145, boulevard Voltaire», le 24 février 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Elodie DUBOIS, notaire à NICE, référence CRPCEN : 06052, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NICE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

199523

SOFICA
EXPERTISE COMPTABLE | AUDIT | CONSEIL**AVIS DE
CONSTITUTION**

Dénomination : RODRICHAR. Forme : Société civile immobilière. Siège social : 21 avenue Auguste Verola Côte Vallée, 06200 NICE. Objet : Propriété, gestion, administration et mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant et de tous ceux dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par acquisition, échange, apport ou autrement. L'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 1 000 Euros. Cession de parts et agrément : Libre entre associés. Soumises à l'agrément pour les autres types de cessions. Gérant : Monsieur Eric RODRIGUEZ, demeurant 21 avenue Auguste Verola Côte Vallée, 06200 NICE. Gérant : Monsieur Emmanuel RODRIGUEZ, demeurant 303 bd du Point du Jour, 06700 ST-LAURENT-DU-VAR. Gérant : Madame Jessyca RODRIGUEZ, demeurant 21 avenue Auguste Verola Côte Vallée, 06200 NICE. Gérant : Monsieur Anthony RODRIGUEZ, demeurant 21 avenue Auguste Verola Côte Vallée, 06200 NICE. La société sera immatriculée au RCS de NICE.

UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

**Colloque du CERDP**

Colloque qui se déroulera exclusivement en distanciel, sur zoom.

**L'action civile
en droit pénal des affaires****Vendredi 2 avril 2021**

Faculté de Droit et Science politique de Nice

Inscription en ligne sur <https://www.azur-colloque.fr/UNICE/inscription/>**LES PETITES AFFICHES DES ALPES-MARITIMES**Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritimes R.C. NICE 957 808 306 B - ISSN 1268 - 4031
Siège social, administration, rédaction, publicité : Place du Palais, 17, rue Alexandre Mari, 06300 NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 - Fax : 04 93 80 73 00 - E-mail : annonces@petitesaffiches.fr - Site Internet : www.petitesaffiches.fr
Directeur de la publication : JM CIAIS - Commission paritaire n° 0723 I 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.

Prix HT de l'annonce fixé par Arrêté ministériel. Pour l'année 2021, le prix de la ligne est de 4,07 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Trulli Imprimerie, 120 chemin du Moulin de la Clue, 06140 VENCE - Tél. 04 93 58 32 42

DÉPÔT LÉGAL FÉVRIER 2021 - Photo de une : © JP

JE M'ABONNE PENDANT UN AN☐ Abonnement Web **20 € TTC** ☐ Abonnement Premium **38€ TTC***

*tarif en vigueur en France Métropolitaine

☐ Abonnement Ventes aux Enchères **20 € TTC 1 département**☐ Abonnement Ventes aux Enchères **90 € TTC France entière****MON RÈGLEMENT**☐ Chèque bancaire ☐ CB, Visa, Mastercard (nous contacter au 04 93 80 72 72)

Société..... Prénom.....

Profession..... Email.....

Tél. :..... Fax :.....

Adresse d'expédition du journal

N°..... Rue..... CP.....

Ville.....

Les Petites Affiches
DES ALPES-MARITIMES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATION JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET GÉNÉRALE**BULLETIN
D'ABONNEMENT****Tél. : 04 93 80 72 72****Fax : 04 93 80 73 00****@ : abonnement@petitesaffiches.fr****✉ : 17 rue Alexandre Mari, 06300 Nice****Site Web : www.petitesaffiches.fr**

OPÉRA : SÉDUISANTE "DAME BLANCHE" À NICE



Le temps est assassin, il emporte le rire des enfants, mais aussi celui des compositeurs qui n'ont pas la chance de rester dans les mémoires du grand public. Ainsi en est-il pour François-Adrien Boieldieu dont "La Dame Blanche" est à retrouver actuellement en ligne sur la chaîne Youtube de l'Opéra de Nice. Il eut de son vivant un succès retentissant. Mais comment perdurer lorsque l'on est un contemporain de Rossini et de Verdi ?

Pourtant, à l'ombre de ces géants, il développa son art subtil, très français, teinté forcément par l'influence du bel canto italien à la mode en ce XIX^{ème} siècle qui nous laisse tant de chefs-d'œuvre. Du haut de ses quatorze ans, et avec dix-huit deniers en poche, ce natif de Rouen est parti à pied pour tenter sa chance à Paris. Dans ses bagages, une solide pratique du clavecin et du culot, pour ne rien dire de son talent. Ses deux premiers opéras "La Famille suisse" et "L'Heureuse nouvelle", composés peu après son arrivée dans la capitale, le propulsent déjà sur l'avant de la scène avant son premier vrai triomphe, "Le Calife de Bagdad", qui lui ouvre les portes de la cour du tsar Alexandre 1^{er} de Russie.

C'est la consécration, le temps des honneurs (la barrette rouge, nommé à l'Académie des Beaux Arts), ce qui ne l'empêche pas de continuer activement la compo-

sition.

"Une élégance parisienne"

Boieldieu traversa la révolution et la terreur, l'empire, la restauration, la révolution de juillet. Ses mélodies fluides et sans ornements superflus se mettent au service d'une instrumentation légère et soignée. Berlioz lui même reconnaissait à ses airs une *"élégance parisienne de bon goût qui plaît"*.

Si Boieldieu attachait une grande importance au livret, c'est aujourd'hui cette partie de "La

Dame Blanche" qui a le plus vieilli. L'intrigue, qui convoque Shakespeare par moments, est pleine de fantaisie mais cousue d'un fil de la même couleur que la robe de l'héroïne. On ne s'ennuie pas, mais l'on sourit devant une naïveté qui à l'époque paraissait audacieuse.

Les représentations prévues à l'Opéra de Nice en janvier ayant été annulées, l'une a été "captée" en très bonne qualité (4K) et se trouve disponible gratuitement jusqu'à la fin avril. Mise

en scène par Pauline Bureau, cette Dame blanche se regarde fort agréablement, tandis que le Philharmonique et les chœurs de l'Opéra sont véloce sous la baguette de la cheffé Alexandra Cravero. Ajoutons les belles voix des protagonistes, et il y a de quoi passer un excellent moment en espérant peut-être un jour une représentation... en présentiel !

Jean-Michel CHEVALIER

À retrouver sur : www.opera-nice.org



Belle création de l'Opéra de Nice, avec les chœurs installés dans les loges.

(Illustration capture d'écran, DR)